

## Le dialogue expert avec les élus

Le 14 mars 2008

**VEILLE POLITIQUE N°21**

**Récapitulatif des Réformes gouvernementales en cours et Agenda politique du 2<sup>ème</sup>  
trimestre 2008 (informations susceptibles d'être modifiées après les élections)**

Ce document est propriété de SÉANCE PUBLIQUE - Dans le cas où ce document est transféré,  
merci de toujours citer la source –  
Ce document sera mis à jour au fur et à mesure des déclarations sur ce thème

SÉANCE PUBLIQUE, notre métier :

- schéma directeur affaires publiques
- conseil sur stratégie de lobbying
- veilles politique et parlementaire
- audit de relations avec les élus
- stratégie parlementaire
- cartographies d'influence nationale et territorial
- démarches de dialogue public/privé

site: [www.seance-publique.com](http://www.seance-publique.com) blog: [www.dialogueexpert.com](http://www.dialogueexpert.com)

# SOMMAIRE

<b>AGENDA POLITIQUE DU 2<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2008</b> .....	<b>3</b>
<b>RÉFORMES GOUVERNEMENTALES</b> .....	<b>7</b>
• MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DURABLES.....	7
• MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	13
• MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI .....	17
• MINISTERE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTEGRATION, DE L'IDENTITE NATIONALE ET DU CODEVELOPPEMENT ....	43
• MINISTERE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX.....	44
• MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE .....	48
• MINISTERE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE .....	55
• MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE.....	69
• MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE .....	73
• MINISTERE DE LA SANTE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.....	74
• MINISTERE DE LOGEMENT ET DE LA VILLE .....	82
• MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	85

## AGENDA POLITIQUE DU 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2008

	Gouvernement	Administration	Missions Groupes de travail	Dialogue social	Parlement Groupes de travail	Parlement Travail législatif prévu
	18 mars : éventuel remaniement ministériel					"Une cinquantaine de textes avant l'été" Probable session extraordinaire en juillet 08 10 textes en cours de navette ou pas encore promulgués 25 mars 08 : reprise des travaux
<b>MEDAD</b> <b>ECOLOGIE</b> <b>Jean-Louis BORLOO</b> <b>Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET</b>	. <u>Grenelle de l'environnement</u> : suivi des chantiers 15 mars 2008 Remise d'un rapport du groupe de suivi	. <u>Réorganisation de la direction des services</u>	. <u>Grenelle de l'environnement groupe de suivi</u> Comité de suivi et d'évolution du Grenelle : Nicole NOTAT  . <u>Présidence française de l'union européenne</u> : le 30 mars, remise de propositions par Corinne LEPAGE sur les conditions de participation des citoyens au niveau local, régional, national		. <u>Groupe de travail Assemblée nationale et Commission des affaires économiques</u>  . <u>Parlementaires membres des chantiers du Grenelle</u>  . <u>Groupe de suivi du Grenelle à l'UMP</u>	<u>PJ OGM</u> (lecture AN 25 mars 08) <u>PJ 1 et 2 Grenelle de l'environnement - saisine du CES</u> 1. <u>Orientation</u> . Instauration eco-taxe poids lourds . Mise en place de l'autorité ferroviaire . Nouvelles normes de construction des nouveaux bâtiments . Annualisation de l'Eco-pastille . Rénovation urbaine des bâtiments existants  2. <u>Programmation</u> . Rapport du 15 mars (eau, air et atmosphère, forêts, bruits, déchets, transports urbains, climat, énergies renouvelables) . Gestion intégrée mer / littoral . Veille sanitaire et risques émergents . Gouvernance écologique des entreprises . Application des mesures à l'énergie  <u>Annonce PJ déchets</u>  <u>PJ autonomie Ports</u>
<b>Transports</b> <b>Dominique BUSSEREAU</b>	. <u>Concertation sur le plan des relances des ports autonomes maritimes</u>					

<p><b>INTERIEUR</b> Michèle ALLIOT-MARIE</p>			<p>Réforme des institutions : Intégration dans le préambule de la Constitution (Simone VEIL)</p>		<p>PJ Sécurité intérieure : . Sectes, drogues, métaux, police en zone défavorisée</p> <p><u>PJ Réforme des institutions</u></p>
<p><b>ECONOMIE</b> Christine LAGARDE Hervé NOVELLI Luc CHATEL Eric WOERTH André SANTINI</p>	<p><u>Groupe de travail</u> Comité directeur des ressources humaines, des secteurs publics et privés</p> <p><u>Mission entre les entreprises de presse, la Poste et l'Etat</u> (Mission SCHWATZ)</p> <p>Audit des 71 pôles de compétitivité</p>	<p><u>Révision générale des politiques publiques (RGPP)</u> . Carte de suivi mai- juin 2008 . Poursuite du diagnostic et définition des recommandations . Proposition d'une future loi de programmation des finances publiques</p> <p><u>Audit des politiques publiques</u> (réunion mai 2008)</p> <p><u>Fusion DGI / DGCP</u></p>	<p><u>. Mission Réforme de la loi Galland</u> (Mission HAGELSTEEN)</p> <p><u>. Mission Taxi</u> (Mission CHATIGNEUX)</p> <p><u>. Mission Situation des travailleurs indépendants</u> (Mission SCHIBRRAS / ANTONMAITI)</p> <p><u>. Livre blanc sur les valeurs du service public</u> (Mission SILICANI)</p> <p><u>. Rapport sur la création d'un grand organisme d'audit public</u> (Mission SEGUIN)</p> <p><u>. Mission « L'Europe dans la mondialisation »</u> (Mission COHEN-TANUGI)</p>	<p><u>Conférence sociale</u> : Emploi, revenu, pouvoir d'achat</p> <p><u>Rapport sur la dématérialisation des entreprises</u> (Mission REILLE)</p> <p><u>. Refondation de la fonction publique</u></p> <p><u>. Chantier de la mobilité des fonctionnaires</u></p> <p><u>Etat / Partenaires sociaux</u> : <u>Groupe de travail formation professionnelle</u></p>	<p><u>PJ PPP</u> (Sénat, 1<sup>er</sup> avril)</p> <p><u>PJ Modernisation de l'économie</u> (Mode DDOEF, Saisine CES) <u>Volet 1</u> : . Libéralisation des prix de vente de la distribution . Révision des lois ROYER / RAFFARIN . Distribution Livret A . Mesures ATTALI : ouverture professions réglementées . Refondation des autorités de la concurrence . Class actions . Refondation de la taxe professionnelle: circuits de financement, logique territoriale, ouverture de la formation aux TPE <u>Volet 2</u> : . Environnement des entreprises (délais de paiement, seuil, réforme de la Taxe professionnelle, IFA., délais de paiement..) . Statut des entrepreneurs indépendants . Stock options - Réforme participation et intérêt - PJ programmation des finances publiques</p> <p><u>PJ Fonction publique</u></p>
<p><b>JUSTICE</b> Rachida DATI</p>			<p><u>Groupe de travail sur une Nouvelle répartition des contentieux</u> (recteur Serge GUINCHARD)</p>		<p><u>PJ Protection des sources des journalistes</u> (1<sup>ère</sup> lecture à l'AN fin mai 2008)</p>
<p><b>AGRICULTURE</b> Michel BARNIER</p>	<p><u>Assises de l'Agriculture</u> : . Plan d'action délivré à la mi-mai 2008 . Assises dans les régions</p>		<p><u>Groupe de travail sur les retraites agricoles</u></p>		<p><u>PJ Obtentions végétales</u></p>

<p><b>SOCIAL</b> <b>Travail, Retraites</b> <b>Xavier BERTRAND</b> <b>Valérie LETARD</b></p>	<p><u>Groupe de travail Ressource / Emploi (LETARD)</u>  <u>Conférence Nationale du Handicap (juin 2008)</u></p>			<p><u>Agenda social</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Modernisation du marché du travail</li> <li>. Représentativité des organisations syndicales</li> <li>. Conditions de validité des accords</li> <li>. Dialogue social dans les PME</li> </ul> <p><u>Partenaires sociaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Discussions salariales</li> <li>. Rénovation du dialogue social</li> <li>. Assurance chômage</li> <li>. Revendications salariales</li> <li>. Conditions d'allègement des charges</li> <li>. Présidence française union européenne (PFCUE)</li> </ul> <p><u>Conférence sociale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Conditions de travail</li> <li>. Rénovation du dialogue social</li> </ul>	<p><u>Mission dépendance et création 5ème risque au Sénat (MARINI / VASSELLE)</u></p>	<p><u>PJ marché du travail (avril 2008) (transposition de l'accord du 11 janvier 2008)</u></p> <p><u>PJ Indexation du SMIC et conditionnalités des aides consenties aux entreprises (allègement de charges)</u></p> <p><u>PP LEONETTI : Lundi de Pentecôte (AN 26 mars)</u></p> <p><u>PJ Retraites</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Revalorisation des petites retraites</li> <li>. Emploi des seniors</li> <li>. Pénibilité</li> </ul> <p><u>PJ Dialogue social</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de travail</li> <li>- Financement et représentativité</li> </ul>
<p><b>EDUCATION</b> <b>Xavier DARCOS</b></p>			<p><u>Mission sur le développement des technologies de l'information dans le monde éducatif (Mission MOUNET)</u></p>	<p><u>Négociation sur la mise en place du service minimum à l'école</u></p>		
<p><b>RECHERCHE</b> <b>Valérie PECRESSE</b></p>			<p><u>Mission d'étude sur la question de la diversité dans l'enseignement supérieur et dans le monde de la recherche (Mission WIEVORKA)</u></p>			
<p><b>SANTE</b> <b>Roselyne BACHELOT-NARQUIN</b></p>	<p><u>Etats généraux de la Santé</u> Synthèse générale : 1er trimestre 2008</p>		<p><u>Réforme de biologie médicale</u></p>			<p><u>PJ Réforme de gouvernance de la santé</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Suivi Rapport LARCHER sur l'hôpital public</li> <li>. Suivi Mission RITTER et BUR (ARS)</li> </ul>

						<ul style="list-style-type: none"> <li>. Accès aux soins</li> <li>. Eventuelle étude sur le bouclier sanitaire</li> </ul> <p><u>PJ création d'un "cinquième risque" de protection sociale consacré à la dépendance</u></p>
<p><b>LOGEMENT</b> Christine BOUTIN Fadela AMARA</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>. <u>Mission SDF</u> (Mission PINTE)</li> <li>. <u>Mission d'accompagnement de la réforme sur le dépôt de garantie et de caution à l'accès au logement locatif</u> (Mission BAIETTO, BEYSSON et BEGUIN)</li> </ul>	<u>Volet Emploi du Plan Banlieues</u>		<p><u>PJ Logement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Extension du système de garantie des loyers impayés (GRL)</li> <li>. Obligation ou incitation des assurés de souscrire une assurance afin de supprimer la caution</li> <li>- 1 % logement</li> <li>- Label « maire bâtisseurs »</li> </ul>
<p><b>CULTURE</b> Christine ALBANEL</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>. <u>Coordination Réforme audiovisuelle</u> (Mission RIESTER)</li> <li>. <u>Rapport Production audiovisuelle</u> (Rapport KESSLER / RICHARD)</li> </ul>			<p><u>PJ relatif à la publicité sur les chaînes de télévision</u></p> <p><u>PJ réforme du DADVSI</u> : création d'une nouvelle autorité sur Internet</p>
<p><b>DOM-TOM</b> Christian ESTROSI</p>						<u>PJ Programmation de l'Outremer</u>
<p><u>Présidence française de l'Union européenne</u> Jean-Pierre JOYET</p>	Correspondants dans chaque Ministère	<u>Secrétariat général de la Présidence de l'Union européenne</u> (Claude BLANCHEMAISON)	<u>Comité d'orientation sur les questions européennes</u>			
<p><b>INSERTION</b> Martin HIRSCH</p>	<u>Grenelle de l'insertion</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>. Politique d'insertion</li> <li>. Mobilisation des employeurs</li> </ul> Parcours d'insertion mai 2008	<u>Expérimentation dans des Conseils généraux</u> (concertation jusqu'au printemps 2008)		<ul style="list-style-type: none"> <li>. <u>Réduction pauvreté</u></li> <li>. <u>Mise en œuvre RSA</u></li> <li>. <u>Grenelle de l'Insertion</u></li> </ul>	<u>Groupe de travail au Parlement</u> : Parlementaires membres du groupe	

## REFORMES GOUVERNEMENTALES

### Ministère d'Etat, ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables

<p>ECOLOGIE / Ecologie / Effet de serre</p> <p>ECOLOGIE / Energie / Energies renouvelables</p>	<p>L'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique</p>	<p>Nicolas SARKOZY Président de la République</p>	<p>« L'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique exige par ailleurs que nous progressions rapidement dans l'utilisation des énergies renouvelables.</p> <p>L'agriculture et la forêt seront les principaux acteurs de notre effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La recherche en matière de biocarburants, que fiscalement, nous aiderons encore, l'exploitation de la biomasse forestière, l'innovation en matière de chimie verte, il faut les renforcer parce que ce sont des ressources supplémentaires et des secteurs d'avenir pour les exploitations agricoles françaises. »</p> <p>Allocution du Président de la République à l'occasion de l'Inauguration du 45e Salon International de l'Agriculture - Paris - Samedi 23 Février 2008</p>
<p>ECOLOGIE/ Transports/ Sécurité routière</p>	<p>Le Premier Ministre François FILLON a présidé à Matignon un Comité interministériel de la sécurité routière (CISR)</p>	<p>François FILLON Premier ministre</p>	<p>Le Premier Ministre François FILLON a présidé mercredi 13 février 2008 à Matignon un Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) en présence de Jean-Louis BORLOO, Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales, Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, de Dominique BUSSEAU, Secrétaire d'Etat chargé des transports, de Christian ESTROSI, Secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer et de Martin HIRSCH, Haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.</p> <p>Ce CISR marque la poursuite de l'engagement déterminé du gouvernement dans la lutte contre l'insécurité routière par le renforcement des contrôles et des sanctions, des actions spécifiques de lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant, l'amélioration de la sécurité des infrastructures mais aussi par une meilleure formation des jeunes conducteurs.</p> <p>Des objectifs ambitieux ont ainsi été fixés par le Président de la République : passer sous la barre des 3 000 morts sur les routes d'ici 2012, diviser par deux les accidents mortels dus à une alcoolémie excessive, diviser par deux le nombre d'utilisateurs de deux-roues tués et</p>

			<p>enfin diviser par trois le nombre de jeunes tués sur les routes. Pour atteindre ces objectifs des mesures fortes ont été décidées lors du CISR. Elles portent notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le renforcement des contrôles et des sanctions pour lutter contre la vitesse avec le déploiement de 500 nouveaux radars par an pendant 5 ans ;</li> <li>- la confiscation obligatoire du véhicule en cas de conduite sans permis ou de récidive de délits (excès de vitesse, alcool)</li> <li>- une incrimination pénale spécifique pour lutter contre le trafic de points ;</li> <li>- la lutte contre l'alcool au volant en équipant certains véhicules d'éthylotests anti-démarrage, en particulier tous les cars scolaires d'ici la rentrée 2009</li> <li>- l'interdiction de la vente de boissons alcoolisées dans les stations services,</li> <li>- la confiscation du véhicule en cas de récidive de conduite après usage de stupéfiants.</li> </ul> <p>La sécurité des cyclistes sera améliorée par le port obligatoire d'un gilet rétro-réfléchissant la nuit et hors agglomération. Une campagne d'incitation au port du casque pour les cyclistes notamment pour les enfants sera réalisée.</p> <p>En outre, la réforme du permis de conduire, qui fera l'objet d'un CISR spécifique mi-2008, devra permettre d'aboutir à un permis moins coûteux, de raccourcir les délais de passage et d'améliorer la formation des jeunes conducteurs. D'ores et déjà un affichage du taux de réussite de chaque auto-école sera réalisé à partir du mois de juin.</p> <p>Enfin, les moyens en matière de sécurité routière seront renforcés pour l'Outre-Mer.</p> <p>Par ailleurs, en marge du CISR le Premier Ministre a signé une charte de prévention du risque routier avec la profession du transport routier de marchandises et la CNAMTS. Ce partenariat renforcé contribuera à réduire les accidents au travail par des actions de prévention dans les entreprises de transport, la responsabilisation de ces entreprises et le développement de nouveaux modes de conduite « apaisée ».</p>
ECOLOGIE / Ecologie / Grenelle de l'environnement	Installation du comité opérationnel Outre-Mer	Jean-Louis BORLOO Ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de	Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, et Christian ESTROSI, secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer, ont installé le comité opérationnel

<p>INTERIEUR / Décentralisation / Outre-mer</p>		<p>l'Aménagement durables</p> <p>Christian ESTROSI Secrétaire d'État chargé de l'Outre-mer</p>	<p>Outre-mer du Grenelle Environnement, dont ils ont confié la présidence à Nassimah DINDAR, présidente du Conseil général de La Réunion. Les ministres ont remercié les membres du comité d'accepter de mener ce travail important.</p> <p>Le comité opérationnel Outre-Mer, dans sa version plénière, est composé de 26 membres dont 7 élus des départements et collectivités d'outre-mer, 17 autres acteurs et deux chefs de projets.</p> <p>«Ce comité est le chantier le plus dense et le plus exaltant qui soit. Avec un patrimoine naturel exceptionnel et un potentiel de développement important, l'Outre-Mer doit être un espace d'exemplarité pour le développement durable, comme s'y est engagé le Grenelle Environnement» a précisé Jean-Louis BORLOO.</p> <p>«L'Outre-Mer, cette France des trois océans, représente une part prépondérante de la biodiversité française, 10 % des récifs mondiaux, 14 des 17 éco-régions françaises et l'un des 15 derniers grands massifs de forêt tropicale non encore fragmenté par les activités humaines» a rappelé Christian ESTROSI.</p> <p>Les ministres ont indiqué que les propositions du comité opérationnel devraient avant tout être pratiques.</p> <p>Ils ont insisté sur l'apport, pour la métropole, du savoir-faire de l'Outre-Mer notamment dans le domaine des énergies renouvelables, et de l'opportunité unique de développer une nouvelle économie ultramarine en devenant une vitrine technologique française exportable dans des dizaines d'Etats du monde.</p> <p>Madame DINDAR a indiqué que les premières mesures concrètes d'ordre législatif devaient être élaborées pour le 15 mars, et que le comité est organisé en 7 ateliers reprenant les thèmes du plan «vers un Outre-Mer exemplaire».</p>
<p>ECOLOGIE / Ecologie / Biodiversité</p>	<p>Lancement de la Fondation scientifique pour la Biodiversité</p>	<p>Jean-Louis BORLOO Ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables</p> <p>Valérie PECRESSE Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</p>	<p>Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, lancent la nouvelle Fondation scientifique pour la Biodiversité ce Mardi 26 février 2008 au Muséum national d'Histoire naturelle.</p> <p>Les objectifs de la Fondation créée visent à valoriser les enjeux de la</p>

			<p>biodiversité. Premier outil opérationnel du Grenelle Environnement, la Fondation réunira organismes publics de recherche, ONG environnementales et entreprises, pour relever les défis de la biodiversité.</p> <p>Elle assurera à la fois une fonction de coordination de la recherche mais aussi une mission d'information du grand public sur l'enjeu majeur que représente pour nous la préservation de la biodiversité.</p>
<p>ECOLOGIE / Transports / Transport aérien</p> <p>ECOLOGIE / Transports / Transport ferroviaire</p> <p>ECOLOGIE / Transports / Transport terrestre</p>	<p>Pour des transports plus propres</p>	<p>Jean-Louis BORLOO Ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables</p> <p>Dominique BUSSEREAU Secrétaire d'État aux Transports</p>	<p>A compter du 1er juillet 2008, la France prendra la présidence de l'Union européenne, pour une durée de 6 mois. La pollution ne s'arrêtant pas aux portes de chaque pays, les décisions prises lors du Grenelle Environnement pour des transports plus propres demandent à être appliquées à l'échelle européenne pour une efficacité maximale.</p> <p>En étroite collaboration avec Jean-Louis BORLOO, et dans l'esprit du Grenelle Environnement, de nombreux dossiers seront traités, avec ce même souci d'améliorer l'efficacité environnementale.</p> <p>Ainsi, le paquet « transports verts » que proposera la Commission en juin 2008, avec notamment la révision de la directive Eurovignette, prévoit la prise en compte des coûts environnementaux dans les transports routiers. Les sanctions deviendraient applicables pour des infractions commises par des personnes dont le véhicule est immatriculé dans un pays différent du lieu où l'infraction est constatée. Concernant l'aviation, le paquet ciel unique que présentera la Commission en juin 2008 sera un pas de plus vers une harmonisation des normes européenne en la matière, avec un effort tout particulier concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre en provenance des transports aériens, qui seraient désormais inclus dans le système européen des permis d'émission.</p> <p>Dans cette même optique de respect de tout notre environnement, un 3ème paquet sur la sécurité maritime sera proposé.</p> <p>Enfin, une des priorités, comme l'a rappelé Dominique BUSSEREAU, sera le développement des systèmes de transports intelligents et plus particulièrement de Galileo, « projet stratégique pour l'Europe ». En test depuis 2004, ce futur système européen de positionnement par satellites devrait devenir opérationnel d'ici 2010, symbolisant les efforts qui seront faits « afin d'assurer le développement d'un secteur des transports compétitif et durable ».</p> <p>Afin d'assurer une efficacité maximale à ce qui se veut être l'impulsion d'une nouvelle dynamique concernant la politique des transports en</p>

			<p>Europe, c'est plus largement un programme de 26 rencontres bilatérales avec l'ensemble des ministres des transports européens qui avait été lancé le 1er Juillet 2007. C'est donc dans ce cadre que Dominique BUSSEREAU et Jean-Louis BORLOO ont rencontré leur homologue britannique Ruth Kelly le 27 février. Les quatre priorités françaises dans le domaine des transports, à savoir le changement climatique et le développement durable, la sécurité, la poursuite de la mise en œuvre du marché intérieur et les transports intelligents ont été abordées, afin d'échanger et de s'inspirer sur ce qui se fait de mieux dans chaque pays.</p> <p>« Je sais que le Royaume-Uni est pleinement engagé dans la lutte contre le changement climatique. La preuve en est que nous avons pu évoquer, même brièvement, des sujets aussi divers que le CO2 des voitures ou le paquet Energie/climat de la Commission » a ainsi ajouté Dominique BUSSEREAU.</p>
<p>ÉCOLOGIE/ Ecologie/ Air</p>	<p>Renforcement de la lutte contre les particules dans l'air</p>	<p>Jean-Louis BORLOO Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables</p> <p>Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET Secrétaire d'État chargée de l'Écologie</p>	<p>AIRPARIF, organisme agréé par le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables pour la surveillance de la qualité de l'air à Paris et en Ile-de-France, a présenté aujourd'hui le bilan de la qualité de l'air pour l'année 2007. Ce bilan est marqué par une augmentation des niveaux de particules dans l'air ambiant, conduisant à un dépassement des valeurs limites fixées au niveau de l'Union européenne.</p> <p>Cette situation confirme la nécessité de renforcer la lutte contre les particules et l'information et la sensibilisation du public.</p> <p>Jean-Louis BORLOO et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET avaient décidé dès le 12 octobre dernier d'étendre aux particules le dispositif d'information et d'alerte, déjà opérationnel pour des polluants comme l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.</p> <p>Conformément aux conclusions du Grenelle Environnement, un premier projet de plan de lutte contre les particules a été présenté aujourd'hui au Conseil national de l'air puis sera soumis à la concertation dans le cadre du comité opérationnel « air et atmosphère » présidé par Philippe RICHERT, vice-président du Sénat, président du Conseil général du Bas-Rhin.</p> <p>Ce plan de lutte prévoit des mesures dans tous les secteurs : industrie (30% des émissions au niveau national), résidentiel-tertiaire (25%), agriculture (30%) et transport (15%).</p> <p>Pour être efficace, le plan de lutte contre les particules à Paris et dans</p>

			<p>l'agglomération parisienne ne peut exclusivement reposer sur les transports, qui représentent moins de 40% des émissions.</p> <p>« Nous sommes tous mobilisés pour relever ce défi. Il faut redoubler d'effort, pour que les transports mais aussi l'industrie, les systèmes de chauffage et l'agriculture contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air », ont souligné Jean-Louis BORLOO et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.</p>
--	--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales

INTERIEUR / Décentralisation / Collectivités territoriales	La répartition des dotations aux collectivités	Nicolas SARKOZY Président de la République	<p>« Je souhaite un partenariat de confiance avec les collectivités. C'est pourquoi, je demande au Premier ministre et à Michelle ALLIOT-MARIE de conduire avec les élus locaux une réflexion sur la répartition des dotations aux collectivités. Un projet de réforme devra être préparé d'ici l'été pour être traduit dans la prochaine loi de finances. »</p> <p>Discours de M. le Président de la République Une nouvelle politique pour les banlieues Palais de l'Élysée - Vendredi 8 février 2008</p>
INTERIEUR / Sécurité / Police de proximité	Mettre fin à la loi des bandes	Nicolas SARKOZY Président de la République	<p>« A présent, avec Michelle ALLIOT-MARIE, nous allons mettre fin à la loi des bandes, cette loi du silence et des trafics en renforçant l'efficacité des Groupes d'Intervention Régionaux qui seront recentrés sur la mise à jour e l'économie souterraine.</p> <p>Nous allons également installer une police qui protège, à tout moment, les habitants des quartiers.</p> <p>Ce sera le rôle des 200 « unités territoriales de quartier ».</p> <p>En trois ans 4 000 policiers viendront ainsi renforcer la sécurité dans les banlieues, notamment dans les départements les plus marqués par les violences urbaines.</p> <p>Contre ces violences, en particulier, seront déployées des compagnies spécialisées au recrutement sélectif et comptant plus d'une centaine d'hommes.</p> <p>Mais je ne veux pas que malgré ces efforts, certains habitants continuent de méconnaître ce que la police fait pour eux et que la défiance continue de servir la loi du silence.</p> <p>Je veux que les habitants et les forces de sécurité apprennent à se connaître et à se respecter. L'éthique des forces de sécurité doit donc être au-dessus de tout soupçon.</p> <p>Des réservistes expérimentés seront recrutés comme délégués à la</p>

			<p><i>cohésion police – population. Ils s'appuieront sur des "volontaires citoyens de la police nationale", c'est-à-dire des habitants, dont je veux engager le recrutement pour qu'ils s'impliquent dans la sécurité de leur propre quartier. »</i></p> <p>Discours de M. le Président de la République Une nouvelle politique pour les banlieues Palais de l'Élysée - Vendredi 8 février 2008</p>
INTERIEUR / Sécurité / Informatique/Internet	Lutte contre la cybercriminalité	Michèle ALLIOT-MARIE Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales	<p><i>« J'insiste sur la nécessité, dans la lutte contre la cybercriminalité, de mutualiser les efforts des services de la police et de gendarmerie.</i></p> <p><i>L'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication regroupe policiers et gendarmes. Je veux renforcer son action, en créant en son sein un groupe dédié aux escroqueries sur Internet. Il permettra une centralisation opérationnelle.</i></p> <p><i>Ces escroqueries relèvent d'un mode opératoire techniquement de plus en plus élaboré. Leur résolution nécessite une forte compétence technique. L'expertise de ses agents permettra une action ciblée et un travail de concert avec les pays touchés par ce type de criminalité.</i></p> <p><i>La Grande Bretagne, par exemple, refuse de traiter des dossiers d'escroquerie sur Internet en-dessous d'un seuil de quelques milliers d'euros. Une coopération accrue avec nos amis britanniques permettra de mettre en évidence l'existence de réseaux organisés, responsables de préjudices globaux, et donc de traiter l'affaire.</i></p> <p><i>Plus généralement, il faut mutualiser les expériences et les savoirs-faires acquis par chacun des services impliqués dans cette lutte. Je pense, au sein de la police nationale, à la Brigade d'Enquête sur les Fraudes aux Technologies de l'Information (BEFTI) et à la Brigade de Faux Moyens de Paiement (BFMP) pour la Préfecture de Police, ou aux brigades spécialisées des directions interrégionales de police judiciaire.</i></p> <p><i>Au sein de la gendarmerie nationale, la lutte contre la cybercriminalité associe l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN), le Service Technique de Recherches Judiciaires et de Documentation (STRJD), et les sections territoriales de recherche de la gendarmerie nationale. Ces services effectuent déjà un travail remarquable. Je les en félicite. Nous irons encore plus loin en partageant au mieux les expériences acquises par chacun. »</i></p>

			Intervention de Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 14 février 2008
INTERIEUR / Sécurité / Informatique/Internet	Formation des personnels à la lutte contre la cybercriminalité	Michèle ALLIOT-MARIE Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales	<p>« Deuxième direction, la formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je veux augmenter le nombre des personnels formés à la lutte contre la cybercriminalité.</li> </ul> <p>Je veux doubler le nombre de nos cyber-enquêteurs. Nous formerons deux fois plus d'Enquêteurs Spécialisés en Criminalité Informatique (ESCI) au sein de la Direction Centrale de la Police Judiciaire et d'enquêteurs en technologie numérique de la gendarmerie (N'TECH). Ces enquêteurs, qu'ils soient issus de la police ou de la gendarmerie, recevront une formation commune du plus haut niveau.</p> <p>Je souhaite en outre que nos Attachés de Sécurité Intérieure (ASI) soient sensibilisés à la lutte contre la cybercriminalité par le biais d'une formation spécifique. Nous pourrions ainsi établir un lien permanent avec les Etats qui font face au même problème. Nous pourrions également sensibiliser les Etats qui ne se sont pas encore dotés d'une législation adaptée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation ne se réduit pas à mes yeux à une question de quantité. Elle est aussi une question de qualité.</li> </ul> <p>La formation à la lutte contre la cybercriminalité devra être encore plus pointue. J'établirai des partenariats avec les organismes de recherche publique et l'industrie française.</p> <p>Je veux accentuer l'implication de la police et de la gendarmerie dans les programmes de recherche et dans les pôles de recherche et de développement de l'industrie française. Dès juin 2008, je mettrai en place un réseau d'experts au sein de nos services pour définir des axes de recherche au profit des services opérationnels. Des cursus à vocation technologique seront créés au sein de la police nationale en partenariat avec l'université, comme il en existe déjà dans la gendarmerie. »</p> <p>Intervention de Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 14 février 2008</p>
INTERIEUR / Sécurité / Informatique/Internet	Amélioration du signalement des sites illicites	Michèle ALLIOT-MARIE Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales	<p>« Troisième direction, l'amélioration du signalement des sites illicites.</p> <p>Les dispositifs de signalement de ces sites doivent mieux associer prévention et signalement. Nous disposons déjà d'une plate-forme</p>

			<p><i>automatisée pour le signalement des sites pédopornographique. Le signalement des autres types de sites illicites se fait pour l'instant de manière non automatisée.</i></p> <p><i>Ce dispositif a donné des résultats prometteurs. La plate-forme de signalement de l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication compte aujourd'hui 8 policiers et gendarmes. Elle a traité près de 15 000 signalements. Elle en a orienté 308 vers des services de Police, de Gendarmerie et des Douanes, et 1552 vers Interpol. Elle a permis d'élucider un certain nombre de délits et facilité l'arrestation de plusieurs pédophiles violeurs.</i></p> <p><i>Je veux renforcer ce dispositif. Je vais créer en 2008 un site Internet de conseils et de prévention contre les contenus illicites d'Internet pour sensibiliser les utilisateurs d'Internet aux dangers de la cybercriminalité.</i></p> <p><i>Il donnera en outre aux internautes les moyens de signaler automatiquement toute forme de malversation constatée sur Internet : l'escroquerie sur Internet, mais aussi les sites pédopornographiques, l'apologie du terrorisme, l'incitation à la haine raciale.</i></p> <p><i>Le traitement des signalements se fera en temps réel. La police transmettra ensuite à la justice lorsque les faits seront caractérisés. Cette plate-forme sera opérationnelle dès septembre 2008.</i></p> <p><i>Je veux compléter ce dispositif national par un dispositif européen de signalement. Je souhaite que soit rapidement mise en place une plate-forme européenne de signalement des sites illicites. 17 pays d'Europe sont aujourd'hui dotés de systèmes de plate-forme de contenus illicites sur Internet. Chaque pays ayant sa propre législation, les systèmes sont tous différents. Je souhaite qu'une plate-forme européenne d'échanges d'informations sur la cybercriminalité soit mise en œuvre dans le cadre d'Europol. Je profiterai là aussi de la présidence française de l'Union Européenne pour y parvenir. »</i></p> <p><i>Intervention de Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 14 février 2008</i></p>
--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi

ECONOMIE / Emploi / Heures supplémentaires	Libérer le quota des heures supplémentaires	Nicolas SARKOZY Président de la République	<p>« Nous voulons d'abord libérer le quota des heures supplémentaires pour que vous, les salariés, puissiez accepter comme vous voulez les heures supplémentaires et que le chef d'entreprise puisse les proposer comme il le veut.</p> <p>Le dispositif a commencé en octobre.</p> <p>En octobre, on avait 39% des entreprises françaises de plus de 10 salariés qui l'utilisaient.</p> <p>En novembre, on était monté à 49%. En décembre – qui est le dernier mois que l'on connaît – on est à 55%.</p> <p>Et sur les entreprises de moins de dix salariés, il y a 337 000 entreprises qui s'en sont servies. Je crois me souvenir que c'est 128 millions d'euros de pouvoir d'achat exonérés de cotisations et d'impôts qui ont été distribués aux salariés français. »</p> <p>Allocution du Président de la République devant les salariés et les entrepreneurs du pôle d'Excellence Rurale Saint-Bonnet de Rochefort – mardi 26 février 2008</p>
ECONOMIE / Emploi / Participation, Intéressement	L'affaire de l'intéressement	Nicolas SARKOZY Président de la République	<p>« Je pense que la richesse d'une entreprise c'est le travail de tous les salariés, y compris du dernier d'entre eux. Et quand l'entreprise fait des bénéfices, il est normal que les salariés en profitent, c'est ce que l'on appelle l'intéressement.</p> <p>Nous sommes en train de travailler sur un système où je voudrais que les primes d'intéressement soient assujetties aux cotisations vieillesse mais que ce que l'on retire de l'intéressement puisse rentrer dans l'assiette du calcul de la retraite. »</p> <p>Allocution du Président de la République devant les salariés et les entrepreneurs du pôle d'Excellence Rurale Saint-Bonnet de Rochefort – mardi 26 février 2008</p>
ECONOMIE / Finances / Pouvoir d'achat	La question de l'évolution des prix	Nicolas SARKOZY Président de la République	<p>« J'ai demandé à Mme Christine LAGARDE une enquête des services de Bercy, de la concurrence, et on va porter le fait là où cela fait mal.</p>

			<p><i>Parce qu'il n'y a aucune raison que les Français se voient renier une partie de leur pouvoir d'achat sur des hausses de prix qui ne correspondent ni à une réalité dans le processus de fabrication, ni à une équité compte tenu de ce que doit être la concurrence dans notre pays. Et avec cela, je pense qu'on va pouvoir apporter une réponse à la question que vous posez. »</i></p> <p>Allocution du Président de la République devant les salariés et les entrepreneurs du pôle d'Excellence Rurale Saint-Bonnet de Rochefort – mardi 26 février 2008</p>
ECONOMIE / Economie / Entreprises	Une fiscalité lisible et stable pour les transmissions d'entreprises	Nicolas SARKOZY Président de la République	<p>Le président de la République a plaidé le 5 mars au Sénat pour une fiscalité "simple, lisible et stable" sur les transmissions et les reprises d'entreprises, proposant notamment qu'un repreneur puisse déduire de son revenu les intérêts des emprunts consentis pour acheter une société.</p> <p>"J'ai demandé à Christine LAGARDE et à Hervé NOVELLI, dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie du printemps, de faire adopter un certain nombre de mesures importantes", a déclaré le chef de l'Etat devant l'Association des moyennes entreprises patrimoniales (ASMEP).</p> <p>La fiscalité ne doit pas décourager le repreneur à prendre des risques. "La moindre des choses, c'est qu'il puisse déduire de son revenu les intérêts des emprunts qu'il a consentis pour acheter son entreprise", a affirmé le Président, rappelant que le marché de la transmission des entreprises est estimé à 700 000 dans les 10 ans à venir, toutes tailles confondues.</p> <p>Le président de la République a aussi indiqué vouloir réduire le coût fiscal de l'achat d'une entreprise. "Aujourd'hui, le régime fiscal applicable conduit à taxer plus fortement les cessions de petites entreprises, des Sarl, alors que les sociétés anonymes bénéficient d'un régime plus favorable", a-t-il souligné, demandant au Gouvernement de réfléchir à des propositions très fortes sur le sujet.</p> <p>Nicolas SARKOZY a aussi jugé nécessaire de créer une nouvelle catégorie d'entreprises dans la classification française, pour permettre de développer les entreprises ayant entre 250 et 5 000 salariés. Ces entreprises de taille moyenne (ETM) viendront s'ajouter aux TPE (très petites entreprises, entre 0 et 20 salariés), aux PME (petites et moyennes entreprises, entre 20 et 250 salariés), et aux grandes entreprises de plus de 5 000 salariés, déjà existantes.</p> <p>Cette mesure doit accompagner l'émergence de 2000 nouvelles</p>

			<p>entreprises de 500 personnes et plus d'ici à 2012.</p> <p>"Notre faiblesse, a expliqué Nicolas SARKOZY, est double : nos grands groupes sont très anciens, il y en a moins de 10 % qui ont moins de dix ans" et "nos entreprises de plus petite taille ont un mal fou à devenir des entreprises moyennes". Regrettant que la société française ait "tourné le dos au capitalisme familial", il a rappelé que moins de 10 % des transmissions en France étaient familiales, contre 58 % en Allemagne et 72 % en Italie.</p>
ECONOMIE / Economie / Economie de l'immatériel	Au CEBIT, le chef de l'État précise les objectifs de sa politique du numérique	Nicolas SARKOZY Président de la République	<p>A Hanovre, le CEBIT 2008 a été marqué par la tenue du premier sommet franco-allemand des technologies de l'information et de la communication. Dans son discours d'inauguration, le 3 mars, le président de la République a défini deux "objectifs simples" pour renforcer l'usage et la production des nouvelles technologies en France : porter en deux ans à 70 % la part des ménages français équipés d'un ordinateur et donner un accès à tous les français, avant 2012, vers le haut débit fixe et mobile .</p> <p>La France et l'Allemagne ont profité de l'occasion pour lancer un appel commun en faveur de ces objectifs. Les deux pays ont ainsi demandé à la conférence mondiale des radiocommunications qu'une part des fréquences dégagées par la fin de la télévision analogique puisse être consacrée à l'internet haut débit et à l'aménagement numérique du territoire.</p> <p>Des objectifs dont la réalisation passe aussi par des projets menés en commun, selon Nicolas Sarkozy. Le chef de l'État a proposé que Paris et Berlin travaillent main dans la main sur certains programmes, les calculateurs géants notamment "Ce seront les moteurs de la recherche et de la technologie de demain et, seul, on n'y arrivera pas", a-t-il estimé.</p> <p>Le 21 février, le Premier ministre s'était rendu au pôle de compétitivité francilien des contenus numériques Cap Digital. A cette occasion, il avait réaffirmé la volonté du Gouvernement de mener une "politique du numérique" et de soutien à l'innovation. Une politique qui pourrait constituer le "levier majeur pour aller chercher le point de croissance qui manque à notre économie".</p>
ECONOMIE / Finances / Pouvoir d'achat	Des mesures contre l'évolution des prix des produits alimentaires	François FILLON Premier ministre	<p>Le Premier ministre a tenu, lundi 25 février, une réunion sur l'évolution des prix des denrées alimentaires, avec Christine LAGARDE, Michel BARNIER et Luc CHATEL.</p> <p>La hausse des cours des matières premières, qui ne concerne pas tous les produits, ne saurait expliquer les augmentations constatées aujourd'hui sur certains produits.</p>

			<p>Le Premier ministre a demandé la publication dès le 10 mars prochain des premiers résultats de l'observatoire des prix et des marges, dont la création a été décidée lors de la réunion par le président de la République des fournisseurs et des distributeurs en novembre 2007, sur les produits alimentaires dans la grande distribution. Un premier panel, portant sur 20 produits phares, sera analysé d'ici à la fin de la semaine.</p> <p>Il a demandé à Christine LAGARDE et à Luc CHATEL de faire procéder dès demain par leurs services à une enquête sur les comportements de marges des différents opérateurs économiques. Cette enquête fera toute la transparence sur la part des hausses attribuables aux cours internationaux d'une part, et aux marges de transformation, d'intermédiation et de distribution, d'autre part, et d'identifier les abus. L'objectif est également d'expliquer les raisons des prix plus élevés en France que chez nos voisins européens.</p> <p>Le Gouvernement est déterminé à prendre toutes les mesures nécessaires pour développer la concurrence et faire baisser les prix pour les consommateurs.</p> <p>Le projet de loi pour la modernisation de l'économie comportera un volet ambitieux en ce sens, avec la création d'une autorité de la concurrence aux compétences renforcées et une réforme de la réglementation afin de permettre la négociabilité des tarifs et une compétition accrue entre les distributeurs. La concertation avec les professionnels et les parlementaires a d'ores et déjà débuté.</p> <p>Ces réformes compléteront la loi "CHATEL" du 3 janvier 2008, grâce à laquelle, au terme de la négociation annuelle entre les producteurs et les distributeurs qui s'achève le 1er mars prochain, les distributeurs pourront dès 2008 et pour la première fois répercuter sur le prix de vente l'intégralité des ristournes, remises et avantages obtenus des producteurs.</p>
ECONOMIE / Economie / Télécoms	L'extension à l'ensemble du territoire des services mobiles de troisième génération	Christine LAGARDE Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi	L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) vient de permettre aux opérateurs de téléphonie mobile de réutiliser certaines fréquences pour le déploiement des réseaux mobiles de troisième génération à la norme UMTS. Christine Lagarde salue cette décision qui va permettre à la téléphonie mobile de troisième génération d'atteindre une couverture du territoire analogue à celle de la deuxième génération de téléphonie mobile : l'objectif de cette nouvelle étape est de permettre un accès à l'internet haut débit en situation de mobilité à plus de 98% de la population française d'ici août 2009.

			Christine LAGARDE relève par ailleurs que cette décision de l'ARCEP est compatible avec toute option future d'attribution ou non d'une 4 <sup>ème</sup> licence de téléphonie mobile de troisième génération.
ECONOMIE / Economie / Brevets européens	L'Accord de Londres entrera en vigueur le 1er mai 2008	Christine LAGARDE Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi  Hervé NOVELLI Secrétaire d'État chargé des Entreprises et du Commerce extérieur	Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi et Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du commerce extérieur, se félicitent de l'entrée en vigueur de l'Accord de Londres sur le brevet européen le 1er mai prochain, la France ayant déposé ses instruments de ratification le 29 janvier 2008.  Le brevet protège et valorise les avantages compétitifs des entreprises et garantit la réussite de leurs innovations. Il favorise les partenariats technologiques et constitue une part importante des actifs immatériels de l'entreprise. Jusqu'ici, le coût du brevet européen constituait un frein pour certains acteurs économiques, plus particulièrement les PME et les centres de recherche.  C'est pourquoi la France a ratifié l'Accord de Londres qui entrera en vigueur le 1er mai 2008. Désormais, le nouveau régime de traduction des brevets européens mis en place permettra aux entreprises de faire une économie de 25 à 30% sur les traductions de leurs brevets européens.  Ces brevets continueront à pouvoir être déposés dans l'une des trois langues de l'Office européen des brevets (OEB) : français, anglais, allemand, sans obligation de traduire les descriptions de l'invention dans chacune des langues des États ayant ratifié l'accord de Londres. Dans tous les cas, les revendications qui constituent le cœur juridique du brevet, demeureront traduites dans les trois langues officielles de l'OEB, et donc toujours disponibles en français.
ECONOMIE / Finances / Coûts bancaires	Les enseignements à tirer des événements récemment intervenues à la Société Générale	Christine LAGARDE Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi	Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi a remis le 4 février 2008 un rapport au Premier ministre sur le déroulement des événements concernant la perte de 4,9 milliards d'euros sur opérations de marché intervenue à la Société Générale et sur les premiers enseignements à en tirer.  Le rapport n'a pas vocation à évoquer des culpabilités ou des responsabilités alors que certains des faits évoqués font l'objet d'une information judiciaire et d'enquêtes de l'autorité des marchés financier et de la commission bancaire.  Sur la question particulière des contrôles internes à la Société Générale, le rapport identifie plusieurs points susceptibles d'avoir été déterminants

			<p>compte tenu des informations fournies par la société et sur lesquels l'enquête diligentée par la Commission bancaire permettra d'établir d'éventuelles insuffisances. Le rapport rappelle en outre, que les inspections de la Commission bancaire effectuées sur la période 2006-2007 avaient conduit à des recommandations visant à renforcer la sécurité des opérations.</p> <p>Le rapport contient de premières conclusions importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le débouclage sur les marchés les 21, 22 et 23 janvier des positions à l'origine de la perte a été réalisé de manière professionnelle dans des conditions de marché difficiles, qui ne peuvent être imputées à la Société Générale ;</li> <li>- la gestion des règles d'information du marché sur ces positions a été effectuée conformément aux réglementations en vigueur ;</li> <li>- En ce qui concerne l'information des autorités publiques, il importera à l'avenir de mieux préciser l'articulation entre les autorités de supervision et le gouvernement dans ce type de situation susceptible d'avoir des conséquences pour la stabilité du système financier.</li> </ul> <p>Sur cette base, le rapport suggère des pistes de réflexion pour renforcer le contrôle des opérations de marché selon quatre axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux identifier la lutte contre la fraude interne comme un élément à part entière du contrôle interne ;</li> <li>- Renforcer les dispositifs internes de contrôle des établissements de crédit ;</li> <li>- Renforcer les contraintes qui pèsent sur les établissements de crédit en matière de suivi du risque opérationnel ;</li> <li>- Impliquer pleinement la direction des établissements dans le contrôle des risques notamment par la création de comités au sein des organes sociaux dédiés à la surveillance du contrôle des risques et au contrôle interne ;</li> <li>- Augmenter le montant des sanctions que la Commission bancaire peut infliger.</li> </ul> <p>La France proposera à ses partenaires que les discussions au niveau international et européen sur ces pistes de réflexion soient accélérées de façon à ce que des standards internationaux puissent s'appliquer à l'ensemble des acteurs.</p>
ECONOMIE / Emploi /	Processus de la	Christine LAGARDE	Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi a

Formation professionnelle	réforme de la formation professionnelle	Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi	<p>lancé aujourd'hui le processus de réforme de la formation professionnelle, conformément à l'agenda social pour 2008 fixé lors de la conférence tripartite du 19 décembre 2007 présidée par le Président de la République.</p> <p>Dans le contexte d'un marché du travail qui connaît de profondes évolutions, l'efficacité du système de formation professionnelle continue constitue en effet un élément central de la sécurisation des parcours professionnels pour les salariés et les demandeurs d'emploi autant qu'un facteur plus global de compétitivité de l'économie française.</p> <p>D'ores et déjà, l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail acte la nécessité d'une évolution en profondeur du système de formation professionnelle, notamment au bénéfice des demandeurs d'emploi et des salariés en transition professionnelle.</p> <p>Afin de tracer les lignes directrices de la réforme d'ensemble que souhaite conduire le Gouvernement en 2008, il a été demandé au Conseil d'orientation pour l'emploi de dégager les priorités et les enjeux autour desquels doit se réorienter le système de formation professionnelle.</p> <p>À partir du mois de mars, un groupe de travail associant l'État, les partenaires sociaux représentatifs (employeurs et salariés) et des représentants des Régions sera chargé de formuler des préconisations opérationnelles sur les voies et moyens des réformes à conduire (calendrier, articulation entre négociation et réforme législative, prise en compte de la dimension territoriale et du rôle des Régions). Monsieur Pierre FERRACCI, président du groupe ALPHA et membre du COE, pilotera ce groupe de travail.</p> <p>Une rencontre, à l'initiative de Christine Lagarde, avec l'ensemble des partenaires concernés permettra au mois d'avril de clore ce processus de préparation de la réforme.</p>
ECONOMIE / Economie / Services à la personne	Appel à projets « Services à la personne : Innover pour développer l'offre de services »	<p>Christine LAGARDE Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi</p> <p>Hervé NOVELLI Secrétaire d'État chargé des Entreprises et du Commerce extérieur</p>	<p>L'objectif de cet appel à projets est de favoriser la compétitivité et le développement du secteur des services à la personne, en incitant à innover pour améliorer l'offre et maîtriser les coûts (grâce à l'emploi plus intensif de nouvelles technologies et à des techniques d'organisation plus performantes).</p> <p>Le secteur des services à la personne est en croissance sensible et génère des emplois durables de proximité (1,8 millions de salariés). De nombreuses entreprises apparaissent sur ce marché en voie de</p>

			<p>structuration : plus de 70% sont présentes depuis moins de 3 ans. La croissance du secteur s'explique par des tendances durables : la multiplication des foyers monoparentaux, le vieillissement de la population, la féminisation de la population active, la recherche d'une meilleure qualité de vie par la délégation de tâches ou activités (entretien du domicile, soutien scolaire, assistance informatique, déplacements avec contraintes particulières, ...). Ce secteur associe de plus en plus services et biens manufacturés autour de solutions parfois sophistiquées, comme par exemple des plateformes d'appel avec mise à disposition d'équipes et de matériels, le maintien à domicile de personnes vulnérables avec l'infrastructure logistique de suivi à distance.</p> <p>L'appel à projets bénéficie du soutien actif de l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP), qui participe au comité de sélection des projets et financera certains d'entre eux.</p> <p>Les projets devront satisfaire l'un ou plusieurs des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer de nouveaux services ne faisant pas encore l'objet d'offres commerciales ;</li> <li>- apporter des solutions innovantes à des services existants ;</li> <li>- faciliter la mise en relation des acteurs ;</li> <li>- contribuer au renforcement du maillage territorial ; notamment, dans les zones urbaines sensibles ;</li> <li>- moderniser les moyens de paiement ;</li> <li>- améliorer la diffusion du Cesu (chèque emploi service universel) par des partenaires sociaux (organisations syndicales ouvrières ou patronales) et par les mutuelles, caisses de prévoyance, caisses de retraite.</li> </ul> <p>La date limite pour déposer des dossiers de candidature est le 04 avril 2008 .</p>
ECONOMIE / Finances / Pouvoir d'achat	La mesure du pouvoir d'achat	Christine LAGARDE Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi	<p>La commission de représentants d'associations de consommateurs et d'experts constituée par Christine LAGARDE lors de la conférence pour l'emploi et le pouvoir d'achat du 23 octobre 2007 a remis son rapport ce matin au ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi.</p> <p>Constatant que les statistiques publiées aujourd'hui ne permettent pas de rendre compte de la diversité des situations des Français, Christine LAGARDE avait demandé à une commission présidée par M. Alain QUINET, inspecteur général des finances, de lui faire des propositions destinées à enrichir les indicateurs disponibles en matière de pouvoir d'achat.</p>

			<p>La commission rappelle que les indicateurs d'inflation et de pouvoir d'achat de l'Insee répondent essentiellement à des objectifs d'analyse conjoncturelle et macroéconomique. Elle considère que la statistique publique doit être enrichie de nouveaux indicateurs qui tiennent mieux compte de l'évolution et de la disparité des niveaux de vie et des contraintes qui pèsent sur les ménages.</p> <p>Christine LAGARDE prend note de ce que la commission recommande à l'Insee de publier les évolutions du pouvoir d'achat en tenant compte de la structure familiale (par « unité de consommation ») ; de calculer l'évolution du pouvoir d'achat « libéré » après paiement des dépenses contraintes (entendues comme des dépenses pré-engagées dans le cadre d'un contrat) ; et de poursuivre ses travaux en cours pour détailler le revenu disponible et ses composantes suivant le niveau de revenu. Pour améliorer la prise en compte des dépenses de logement dans les indices de coût de la vie, la commission propose dans un premier temps de calculer et publier un indicateur d'évolution des remboursements d'emprunts et un autre indice de l'évolution du prix des logements neufs.</p> <p>Christine LAGARDE considère que le travail de la commission est de nature à clarifier et à enrichir le débat économique et social en proposant des indicateurs plus proches de la réalité vécue par les ménages.</p> <p>Ce rapport a bénéficié de l'expertise technique de l'Insee et va être très prochainement transmis pour avis au Conseil national de l'information statistique (CNIS), qui compte parmi ses membres les représentants des partenaires sociaux.</p>
ECONOMIE / Economie / Services à la personne	Journée de mobilisation pour développer l'aide à l'autonomie à domicile	Christine LAGARDE Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi	<p>Une journée de mobilisation des acteurs économiques concernés par l'aide à l'autonomie à domicile a été organisée au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi.</p> <p>Christine LAGARDE remercie les industriels et les chercheurs associés qui ont animé des ateliers autour d'initiatives particulièrement innovantes : "La Santé en Réseau" ; "Alzheimer et technologies" ; "Rompre l'isolement et gestion de la pathologie chronique" ; "Maintenir le lien social et la santé chez les personnes dépendantes" ; "Surveillance médicale, services d'information et divertissement, assistance dans les tâches quotidiennes" ; "Qualité de vie des personnes âgées par l'assistance du voisinage et de l'entourage".</p> <p>Christine LAGARDE souhaite que ces initiatives soient poursuivies et</p>

			<p>portées dans le cadre du programme européen Ambient Assisted Living pour favoriser le développement de l'aide à l'autonomie grâce aux technologies innovantes. Elle observe que ces projets sont stratégiques car une part de plus en plus importante (environ 20% d'ici 2015) des citoyens français et européens, qu'il s'agisse de personnes âgées, fragiles, handicapées, de malades à leur domicile, auront besoin de produits et services basés sur les technologies de l'information et de communication pour prendre en charge leur état de santé, garder un lien social ou se faire aider.</p> <p>Cette journée a été soutenue par les responsables français du programme Ambient Assisted Living, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et l'Agence Nationale de la Recherche ainsi que par la Société Française des Technologies pour l'Autonomie et des Gérontechnologies, l'Association de Technologies pour le Handicap et l'Institut Telecom. Elle a réuni toutes les professions impliquées dans l'aide à l'autonomie : professionnels de santé, prestataires de services à la personne, sociétés d'assurance et d'assistance, industriels, chercheurs.</p>
ECONOMIE / Emploi / Heures supplémentaires	Les heures supplémentaires	<p>Christine LAGARDE Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi</p> <p>Eric WOERTH Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique</p>	<p>Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi et Éric WOERTH, ministre du Budget, des comptes Publics et de la Fonction publique, viennent de rendre public le nouveau jeu de questions-réponses sur les heures supplémentaires.</p> <p>Les ministres rappellent qu'Alain TAPIE a été chargé d'une mission d'appui à la mise en œuvre du dispositif d'exonération des heures supplémentaires. Cette mesure qui fait partie de la loi en faveur du Travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) votée le 21 août 2007 est entrée en vigueur le 1er octobre 2007.</p> <p>Depuis le 4 décembre 2007, Alain TAPIE a entrepris un tour de France à la rencontre des partenaires économiques et sociaux régionaux afin de poursuivre la démarche d'explication nécessaire auprès de l'ensemble des partenaires de ces nouveaux dispositifs.</p> <p>Faisant suite notamment à la mission d'Alain TAPIE, les réponses aux questions techniques que se posent les entreprises pour l'application du dispositif "heures supplémentaires" sont disponibles dès aujourd'hui sur le site securite-sociale.fr et sur le site minefe.gouv.fr. Ces réponses seront opposables aux services chargés du contrôle. Elles apportent des réponses claires aux questions pratiques que posent certaines des entreprises qui, très nombreuses, mettent en œuvre le nouveau dispositif.</p>

			<p>Les ministres ont rappelé que les administrations en charge du contrôle et du recouvrement des cotisations sociales et des impôts feraient preuve de discernement et privilégieront, comme elles l'ont fait au cours des derniers mois, l'information et la prévention à l'égard des entreprises qui rencontreraient des difficultés ponctuelles dans la mise en œuvre du dispositif au cours des prochains mois.</p>
ECONOMIE / Emploi / Heures supplémentaires	Un demi-million d'entreprises ont utilisé les heures sup	LAGARDE Christine Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi	<p><b>Ce chiffre est-il en hausse ?</b></p> <p>Oui, puisque l'Acoss (la banque de la Sécurité sociale) devrait annoncer ce mercredi qu'un peu plus de 155 000 entreprises de plus de 10 salariés ont utilisé des heures supplémentaires en décembre dernier. Désormais, 55 % d'entre elles profitent de ce dispositif, contre 38 % en octobre et 49 % en novembre. Les exonérations de charges et d'impôts qui bénéficient aux salariés et aux entreprises sont également en hausse : les 46 millions d'heures supplémentaires déclarées en décembre ont coûté 162 millions d'euros. C'est presque 30 millions d'euros d'exonérations de plus qu'en novembre où 38 millions d'heures avaient été enregistrées.</p> <p><b>Ces chiffres, toutefois, ne concernent que les entreprises de plus de dix salariés...</b></p> <p>Les entreprises de moins de dix salariés répondent également à l'appel. En décembre, 367 000 d'entre elles ont eu recours aux heures supplémentaires nouvelle version, soit déjà 32 % de ces petites sociétés. Au total, c'est donc plus d'un demi-million d'entreprises de toute taille qui ont eu recours aux heures supplémentaires.</p> <p><b>Cette mesure d'exonération des heures supplémentaires pourrait-elle finalement coûter plus que les 5,5 milliards d'euros annoncés ?</b></p> <p>Je ne le pense pas. Il y a quand même une forte corrélation entre le volume de temps travaillé et la croissance économique. Or, nous nous sommes basés sur les chiffres de 2006, où la croissance de la France a été de 2,1 %. En 2007, elle sera comprise entre 1,9 et 2 %. Tout porte à croire que son niveau en 2008 sera légèrement supérieur.</p> <p><b>Quel est votre pronostic sur le volume d'heures supplémentaires en 2008 ?</b></p> <p>Nous ne sommes pas encore en mesure de le savoir. Une chose est sûre. Même si la proportion d'heures reste la même d'une année sur l'autre, c'est d'ailleurs sur cette base que nous avons calculé le manque à gagner fiscal de cette mesure, c'est de toute façon du pouvoir d'achat en plus qui circule</p>

			<p>sous forme de rémunération supplémentaire.</p> <p><b>Que représente cette mesure en bas de la feuille de paie d'un salarié ?</b></p> <p>En moyenne, entre 50 et 120 net par mois puisque cela dépend forcément du nombre d'heures supplémentaires effectuées.</p> <p><b>Quels sont les secteurs les plus concernés ?</b></p> <p>L'industrie, pour l'essentiel. C'est-à-dire l'automobile, la métallurgie, la chimie, les équipements mécaniques et l'agroalimentaire. La construction, également, a massivement recours aux heures supplémentaires tout comme le commerce le transport, l'hôtellerie et la restauration. Je ne crois qu'aux chiffres et pas aux rumeurs ni aux impressions. Ce qu'on nous avait dit sur les difficultés de mise en oeuvre de la loi et sur sa complexité me paraît donc battu en brèche par les résultats observés sur le dernier trimestre 2007.</p> <p>Le Parisien, 20 février 2008</p>
ECONOMIE / Emploi / Insertion professionnelle des jeunes	Engagement national pour l'emploi des jeunes des quartiers	Christine LAGARDE Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi	<p>Le président de la République a lancé le 8 février dernier une nouvelle politique pour les banlieues, dont l'emploi, et en particulier l'emploi des jeunes, est une composante majeure.</p> <p>Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, des finances, et de l'emploi, a donc proposé aux entreprises qui le souhaitent de souscrire des engagements volontaires en matière d'insertion professionnelle en direction des jeunes des quartiers, sur la base de critères d'âge et de résidence.</p> <p>Trente entreprises ont d'ores et déjà donné leur accord de principe à une telle démarche et sont prêts à formaliser des objectifs concrets et chiffrés, notamment en terme de recrutement. Ce choix leur permet de satisfaire leurs besoins de recrutement, de valoriser les compétences présentes dans les quartiers et de favoriser la cohésion sociale par une plus grande égalité des chances.</p> <p>Elles signeront un « engagement national pour l'emploi des jeunes des quartiers » au ministère de l'Économie, des finances, et de l'emploi, le 15 février prochain. Les engagements pris à ce jour par ces 30 entreprises portent globalement sur plus de 7 000 emplois en 2008. Un rendez vous annuel permettra de faire le point sur la réalisation effective de ces engagements et sur les obstacles rencontrés pour les atteindre. Le</p>

			<p>gouvernement demandera aux services de l'État et à l'ANPE de coopérer étroitement avec les entreprises signataires pour parvenir à la meilleure insertion professionnelle des jeunes des quartiers.</p> <p>D'autres entreprises ont fait connaître leur accord et adhéreront prochainement à cet engagement assorti d'objectifs concrets. Les fédérations professionnelles qui le souhaitent pourront également souscrire des engagements pour favoriser l'adhésion de leurs membres à cette démarche.</p>
<p>ECONOMIE / Emploi / ANPE</p> <p>ECONOMIE / Emploi / Maisons de l'emploi</p>	<p>Fusion de l'ANPE et du réseau opérationnel de l'Unédic</p>	<p>Christine LAGARDE Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi</p> <p>Xavier BERTRAND Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité</p>	<p>La loi du 13 février 2008 « relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi » procède à la fusion de l'ANPE et du réseau opérationnel de l'Unédic, afin de constituer un opérateur unique dont le conseil d'administration comprendra, notamment, des représentants de l'Etat, des employeurs et des salariés.</p> <p>Cette nouvelle institution nationale publique, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, se verra confier les principales missions dévolues à l'ANPE et aux ASSEDIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prospection du marché du travail ;</li> <li>- collecte des offres d'emploi ;</li> <li>- aides et conseils aux entreprises dans leur recrutement -accueil, information, orientation et accompagnement des personnes, disposant ou non d'un emploi, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel</li> <li>- inscription sur la liste des demandeurs d'emploi, contrôle de la recherche d'emploi</li> <li>- service des allocations de chômage pour le compte, selon le cas, de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, ou de l'État, etc.</li> </ul> <p>Les grandes orientations de l'action de cette nouvelle institution seront fixées par une convention pluriannuelle conclue avec l'État et l'Unédic (en charge de la gestion de l'assurance chômage).</p> <p>La loi confie à une instance nationale provisoire le soin de préparer la mise en place de cette nouvelle institution ; cette instance provisoire devra, notamment, élaborer le projet d'organisation des services de cette institution et engager la procédure aboutissant au choix du nom de l'institution.</p> <p>La loi du 13 février 2008 comporte également des dispositions relatives au statut du personnel de ce nouvel opérateur.</p>

			<p>Elle procède, par ailleurs, à la redéfinition des missions des Maisons de l'emploi, crée le « Conseil national de l'emploi » et, dans chaque région, un « conseil régional de l'emploi » dont elle définit les missions.</p> <p>Enfin, elle organise, par étapes, le transfert aux Urssaf et aux caisses générales de Sécurité sociale de la collecte des contributions d'assurance chômage (avec certaines exceptions) et prolonge, jusqu'au 1er décembre 2008 l'expérimentation du contrat de transition professionnelle.</p> <p>Plusieurs décrets seront nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme de l'organisation du service public de l'emploi.</p>
ECONOMIE / Economie / Partenariats public-privé	Relance des Partenariats public-privé	Christine LAGARDE Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi	<p>Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi, a présenté ce jour en Conseil des ministres le projet de loi relatif aux contrats de partenariat, supports juridiques des Partenariats public-privé (PPP).</p> <p>Ce projet de loi constitue le volet législatif du plan de stimulation des partenariats public-privé décidé par le gouvernement, qui vise à développer le recours aux contrats de partenariat créés en 2004. Il s'agit de faire du contrat de partenariat un instrument qui trouve pleinement sa place dans la commande publique, et non plus un simple outil d'exception.</p> <p>Ce projet de loi élargit les possibilités de recours au PPP :</p> <p>Jusqu'alors, les conditions d'entrée dans le PPP se résumaient aux projets qualifiés d' « urgents » ou de « complexes ». Le projet de loi ajoute deux nouvelles voies d'accès à ce contrat : la démonstration de l'intérêt économique et financier pour la personne publique de recourir au contrat de partenariat au regard des autres outils de la commande publique, et une voie d'accès limitée dans le temps (jusqu'en 2012) pour des domaines regardés comme prioritaires (par exemple, les investissements nécessaires aux besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche, à la mise en place de nouvelles technologies pour les besoins de la police et de la gendarmerie, à la réalisation d'infrastructures de transport dans un projet de développement durable, ou encore à la rénovation urbaine).</p> <p>Par ailleurs, le régime juridique et fiscal applicable aux contrats de partenariat est aménagé afin de le rendre plus attractif :</p> <p>Le projet de loi constitue un premier pas vers une égalité de traitement fiscal entre contrats de partenariat et marchés publics et sera complété par un volet réglementaire pour les textes fiscaux qui ne relèvent pas de la loi.</p>

			<p>Le projet de loi sécurise également, au profit du partenaire public comme du partenaire privé, les conditions de perception des recettes complémentaires par le prestataire privé, ainsi que le dispositif de cession de créance spécifique au contrat de partenariat.</p> <p>Ce projet de loi sera complété par un plan de sensibilisation et de formation des acheteurs publics, afin que l'administration se dote d'équipes en mesure de gérer ces contrats complexes. D'autre part, chaque ministère recense actuellement les projets susceptibles d'être réalisés sous forme de PPP dans les prochaines années. Ce travail interministériel va aboutir dans les prochaines semaines à une programmation des projets PPP.</p>
ECONOMIE / Economie / Télécoms	Câbler en fibres optiques les immeubles neufs de plus de 50 logements	<p>Christine LAGARDE Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi</p> <p>Hervé NOVELLI Secrétaire d'État chargé des Entreprises et du Commerce extérieur</p>	<p>Les technologies de l'information et de la communication représentent un enjeu majeur pour la croissance française et pour la création d'emplois. Le déploiement de la fibre optique sur notre territoire constitue l'équivalent du déploiement des lignes téléphoniques dans les années 60 : il s'agit de bâtir de nouveaux réseaux pour permettre le développement des moyens modernes de communication.</p> <p>Pour accélérer le développement du très haut débit en France, Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi et Hervé NOVELLI, secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur, ont réuni une seconde fois le comité de pilotage du très haut débit. Ce comité a pour objectif d'intensifier le dialogue entre les acteurs concernés : des représentants des opérateurs et équipementiers de télécommunications, des collectivités territoriales, des promoteurs, des constructeurs, des syndicats de copropriétés, des utilisateurs ainsi que des personnalités qualifiées. Le gouvernement souhaite ainsi créer les meilleures conditions de déploiement des infrastructures très haut débit car elles représentent un enjeu majeur pour la croissance et la création d'emplois de demain.</p> <p>Le programme pour le très haut débit présenté lors de cette rencontre comprend des mesures concrètes qui faciliteront le déploiement des réseaux à très haut débit, notamment en réduisant les coûts d'installation et permettront de renforcer la R&amp;D ou le développement des usages.</p> <p>Cette rencontre a permis un dialogue riche et constructif avec l'ensemble des acteurs en vue d'une mise en œuvre rapide des mesures. Il s'agit de favoriser l'équipement des logements, d'inciter au déploiement de réseaux dans les zones d'activités, d'assurer la mutualisation du génie civil et de mieux coordonner les travaux sur la voie publique.</p>

			Christine LAGARDE et Hervé NOVELLI proposeront dans le projet de loi de modernisation de l'économie le pré-équipement des immeubles neufs, la création d'une « faculté d'accès à la fibre », prolongement du « droit à l'antenne », la garantie de la mutualisation des réseaux internes aux immeubles et l'encadrement des pratiques entre opérateurs et propriétaires.
ECONOMIE / Emploi / Insertion professionnelle des jeunes	Engagement national pour l'emploi des jeunes des quartiers	Christine LAGARDE Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi  Fadela AMARA Secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville	<p>Le président de la république a annoncé vendredi 8 février une nouvelle politique pour la ville. Christine LAGARDE et Fadela AMARA ont procédé le 15 février dernier à une première série de signatures de convention à Bercy avec 37 entreprises volontaires, désireuses de prendre des engagements concrets et chiffrés pour l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers.</p> <p>Ces entreprises affirment ainsi leur politique d'action positive pour renforcer l'égalité des chances entre jeunes en phase d'insertion professionnelle et notamment lutter contre la discrimination par l'adresse. Cette première série de signatures a porté globalement pour 2008 sur 10.900 emplois, 1.900 contrats de travail en alternance et 9.030 stages. Un bilan intermédiaire sera fait en juin et un rendez vous annuel est prévu.</p> <p>A cette occasion le gouvernement a souhaité améliorer la connaissance réciproque entre les jeunes et les entreprises, et notamment les plus importantes, pour réaliser les projets professionnels des uns et satisfaire les besoins de recrutement des autres.</p> <p>Des fédérations et associations professionnelles souhaitent également s'engager et à soutenir leurs membres à adhérer à ce type de démarche. Certaines branches ont en effet des opportunités d'emploi et d'insertion professionnelles importantes à faire valoir. Cinq d'entre elles ont signée également un engagement national pour l'emploi des jeunes des quartiers.</p> <p>Les ministres invitent d'autres entreprises à adhérer prochainement à un tel engagement national pour l'emploi des jeunes des quartiers. Une nouvelle séance de signature pourrait se tenir au début du printemps. Cette démarche attestera de l'ouverture des entreprises françaises au recrutement de jeunes des quartiers à différents niveaux de qualification.</p> <p>A cette occasion les ministres ont annoncé que le contrat d'autonomie voulu par le Président de la République serait prochainement mis en œuvre à destination de 45 000 jeunes des quartiers, pour un montant dès 2008 estimé à 24 million d'euros.</p>

			<p>1/ 37 entreprises signataires + une association d'entreprises signataires</p> <p>ACADOMIA ; ACCENTURE ; ACCOR ; ADECCO ; ADP ; ALSTOM ; AREVA ; AXA ; BRINKS ; CARGLASS ; CARREFOUR ; CASINO ; COCA-COLA ; EDF ; EIFFAGE ; FACE ; FEDEX ; FLUNCH ; France TELECOM GDF – LCL ; L'OREAL ; MANPOWER ; MEDIAPOST ; MERCK ; PAUL ; PSA ; RATP ; RENAULT ; RHODIA ; SCHNEIDER ELECTRIC ; SCORE SERVICE ; SNCF ; SUEZ ; SYNERGIE ; TOTAL ; VEDIOR ; WEBHELP</p> <p>2/ 5 fédérations professionnelles ou associations signataires</p> <p>Fédération française du bâtiment LEEM (médicament) TLF (transport) FECD (commerce et distribution) IMS entreprendre pour la cité</p>
ECONOMIE / Economie / Tourisme	Une année 2007 excellente pour l'hôtellerie	<p>Christine LAGARDE Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi</p> <p>Luc CHATEL Secrétaire d'État chargé de la Consommation et du Tourisme</p>	<p>Selon les résultats des enquêtes Insee direction du Tourisme, publiés dans la revue « Insee-Première » en 2007, la fréquentation des touristes progresse nettement dans l'hôtellerie, mais recule dans les campings.</p> <p>Avec 199 millions de nuitées, les hôtels de tourisme recueillent une fréquentation en nette hausse en 2007 (+2,6 % par rapport à 2006), surtout grâce aux touristes étrangers (+4 %), la progression étant plus modérée pour la clientèle française. Les grandes clientèles européennes retrouvent le chemin de la France. Comme l'année précédente, ce sont les hôtels haut de gamme, de catégorie 3 étoiles et surtout 4 étoiles, qui réalisent les meilleures progressions de leur activité et de leur taux d'occupation. La Coupe du monde de rugby a aussi apporté sa contribution. Les meilleures performances régionales sont réalisées par l'Île-de-France (grâce aux touristes étrangers) et les régions de l'Est, Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne (grâce au TGV).</p> <p>Pour les campings, les conditions météorologiques n'ont pas été favorables. Le nombre des nuitées affiche un total de 98 millions en 2007, en recul de 2,5 % par rapport à 2006. Toutefois, la fréquentation augmente très fortement pour les emplacements locatifs équipés d'un hébergement léger du type mobile home. Cette fréquentation augmente également dans les régions méditerranéennes, qui ont bénéficié d'une météo plus agréable que le littoral Ouest. Comme dans l'hôtellerie, ce sont les campings haut de gamme qui tirent leur épingle du jeu en 2007.</p>

			Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi et Luc CHATEL, secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme souhaitent encourager les acteurs de l'hébergement à travers des projets d'envergure. 2008 sera l'année de la réforme du classement des hébergements touristiques et sera marquée par une stratégie ambitieuse en matière d'amélioration de l'accueil pour les visiteurs étrangers.
ECONOMIE / Emploi / Employabilité  TRAVAIL / Solidarité / Handicap	Convention d'objectifs pour mobiliser et innover pour l'emploi des personnes handicapées	Christine LAGARDE Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi  Valérie LÉTARD Secrétaire d'État chargée de la Solidarité	Christine Lagarde, ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi, et Tanguy du Chéné, président de l'Agefiph (Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), en présence de Valérie Létard, secrétaire d'État chargée de la solidarité, ont signé ce mercredi 20 février, une convention triennale d'objectifs, sur la période 2008-2010, pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.  Cette convention fixe des orientations pluriannuelles pour l'action commune de l'État et de l'Agefiph, destinées à « mobiliser et innover pour l'emploi des personnes handicapées », c'est-à-dire pour les 725 000 personnes handicapées en emploi et les 209 000, actuellement au chômage.  Pour 2008-2010, l'État et l'Agefiph sont convenus des priorités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer la formation professionnelle des travailleurs handicapés, en favorisant l'engagement concret de l'ensemble des acteurs concernés, dont les régions ;</li> <li>- développer l'accès à l'emploi et la qualité de l'emploi des travailleurs handicapés : l'État et l'Agefiph visent le renforcement de l'accès durable à l'emploi, du maintien dans l'emploi et de la qualité des carrières ;</li> <li>- lever les freins au recrutement pour les entreprises, à travers un accompagnement spécifique des PME ;</li> <li>- sensibiliser et accompagner les entreprises dites « à quota zéro » qui n'ont embauché aucun travailleur handicapé et qui ne remplissent leur obligation d'emploi que par le versement de la contribution à l'Agefiph ;</li> <li>- aider la mobilité des travailleurs handicapés du secteur protégé vers le milieu ordinaire, à travers une prime au recrutement des personnes sortant d'établissements et services d'aide par le travail et d'entreprises adaptées ;</li> <li>- développer la création d'entreprises par les personnes handicapées et les pérenniser.</li> </ul>

			<p>L'Agefiph élargit son offre de services, tant en direction des entreprises, que des travailleurs handicapés. Elle bénéficie pour cela, d'une collecte majorée consécutive à l'application de la loi du 11 février 2005. Cette convention est une étape importante pour la mise en œuvre des objectifs fixés par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en matière d'emploi des personnes handicapées.</p> <p>L'effectivité de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés est un facteur majeur d'inclusion sociale et de valorisation des talents des personnes handicapées au sein des entreprises et de l'économie française.</p>
ECONOMIE / Economie / Exportation	Mobilisation générale pour l'exportation	Hervé NOVELLI Secrétaire d'État chargé des Entreprises et du Commerce extérieur	<p>Au-delà des mesures structurelles qui ont été engagées par le gouvernement et celles qui seront proposées dans le cadre du projet de loi « Modernisation de l'économie » pour restaurer durablement la compétitivité des entreprises françaises, Hervé NOVELLI, secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur a annoncé le 7 février 2008 10 actions immédiates et spécifiques dédiées à l'exportation.</p> <p>Ces mesures s'articulent autour de deux grands principes :</p> <p>la France doit se hisser au niveau des meilleurs dispositifs d'aides européens.</p> <p>La France doit recentrer ses efforts sur les PME et entreprises moyennes qui sont un vecteur majeur de la croissance des exportations françaises Ces mesures ont pour objectif de donner une nouvelle impulsion aux exportations françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les procédures financières publiques de la Coface sont reformées pour les simplifier et favoriser les entreprises innovantes</li> <li>- Ubifrance devient l'agence française internationale de développement des entreprises à l'exportation</li> <li>- Le nombre de VIE sera doublé à fin 2009</li> <li>- Les grands groupes sont mobilisés pour le soutien des PME</li> <li>- De nouvelles cibles géographiques : Europe, Méditerranée et « grand large »</li> <li>- Des plans d'actions sectoriels sont renforcés en lien avec les pôles de compétitivité</li> <li>- Les soutiens des PME pour les salons et missions d'entreprises sont renforcés</li> <li>- Les procédures du commerce extérieur seront dématérialisées</li> <li>- Des initiatives bilatérales spécifiques innovantes seront proposées</li> </ul>

			<p>aux partenaires étrangers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une évolution des dispositifs fiscaux en faveur des PME est à l'étude</li> </ul>
ECONOMIE / Economie / PME	Réunion des principaux acheteurs publics sur l'accès des PME aux marchés publics	Hervé NOVELLI Secrétaire d'État chargé des Entreprises et du Commerce extérieur	<p>Hervé NOVELLI, secrétaire d'État chargé des Entreprises et du commerce extérieur, a réuni le 14 février les principaux acheteurs publics. Lionel STOLERU, ancien ministre et auteur d'un rapport rédigé à la demande du Président de la République sur l'accès des PME aux marchés publics, a également participé à cette réunion.</p> <p>Lionel STOLERU a présenté les propositions qu'il a formulées en décembre dernier. Hervé NOVELLI a précisé que dans le cadre des suites de ce rapport, les ministères publieront chaque année, dès 2008, la part de leurs marchés attribuée à des PME, et diffuseront des indicateurs sur l'accès des PME à ces marchés. En effet, comme l'écrit Lionel STOLERU dans son rapport : « Savoir et faire savoir qui achète à qui est une condition essentielle de la motivation et de l'émulation des acheteurs ».</p> <p>Par ailleurs, le délai maximal donné aux administrations de l'État pour régler aux entreprises les sommes dues au titre des marchés publics est de 45 jours. Ce délai sera ramené à 30 jours par décret, pour une entrée en vigueur de la réforme au cours de ce semestre.</p> <p>Cette réunion de concertation a également permis de traiter du cas particulier des PME innovantes. Dans les domaines où les clients potentiels sont des acheteurs publics (défense, équipements hospitaliers notamment), ces derniers ont en effet une responsabilité particulière dans le soutien au développement des PME innovantes. Hervé NOVELLI a confirmé que suite aux propositions du rapport de Lionel STOLERU, une mesure législative était à l'étude, afin de compenser les handicaps spécifiques dont souffrent des PME innovantes en leur réservant une part des marchés de recherche-développement d'un montant inférieur aux seuils communautaires.</p> <p>Enfin, le Comité Richelieu a présenté aux acheteurs publics les principales caractéristiques du Pacte PME. Proposé par OSEO et par le Comité Richelieu et signé sur une base volontaire, le Pacte PME permet aux grands comptes, y compris publics, d'adapter leurs pratiques aux spécificités des PME innovantes.</p>
ECONOMIE / Economie / Entreprises	Colloque « Allons chercher la Croissance »	Hervé NOVELLI Secrétaire d'État chargé des Entreprises et du Commerce extérieur	<p>La rupture souhaitée par le Président de la République n'est pas seulement synonyme de réformes structurelles, pour certaines douloureuses et difficiles à faire comprendre et à mettre en œuvre.</p>

<p>ECONOMIE / Economie / PME</p>			<p>C'est aussi, et surtout j'allais dire, une rupture dans notre façon de penser, notre manière d'aborder les sujets économiques et de répondre aux enjeux de la mondialisation.</p> <p>Il faut en fait en finir avec ce que j'appellerais la « culture de l'envie ou du ressentiment » qui a trop souvent été entretenue par nos politiques publiques et par des discours ambigus ou suspicieux sur le rôle et la réussite des entrepreneurs. Depuis trop longtemps notre société a tendance à ne pas valoriser l'initiative individuelle, celle des entrepreneurs, et à encourager un nivellement par le bas qui ne dit pas son nom, mais qui est bien réel, en alourdissant la charge sociale et fiscale sur ceux qui réussissent.</p> <p>Il faut retrouver le souffle d'une « culture de l'exemple », qui est au fondement de la promotion républicaine, et qui réussit si bien chez nos voisins, notamment anglo-saxons. Seule une politique visant à redonner aux Français le goût d'entreprendre et de réussir nous permettra de sortir du marasme économique dans lequel notre pays se complaît depuis trop d'années....</p> <p>Nous voulons aussi une société de responsabilité, où chacun assume les conséquences de ses actes et dans laquelle l'État ne se cantonne plus à un rôle de protecteur plus ou moins bienveillant et souvent inhibiteur mais sait, aussi, être un facilitateur pour ceux qui veulent et peuvent agir par eux-mêmes.</p> <p>Enfin nous voulons une société d'ouverture, d'ouverture vers les autres, vers le monde, une société qui cesse d'avoir peur de la différence et de la mondialisation mais qui au contraire, pleinement consciente de son potentiel, s'enrichisse de ces différences et exporte son savoir faire...</p> <p>Pour mettre en œuvre cette vision et notre politique, nous avons 4 ans devant nous. Et une fenêtre de 18 mois, période pendant laquelle l'excuse des élections ne pourra pas être utilisée, pour accélérer les choses.</p> <p>Les priorités de ces 18 prochains mois sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- libérer les entrepreneurs des contraintes qui pèsent sur leur développement,</li> <li>- faire croître notre PME et notamment les PMI qui doivent bénéficier de toutes les attentions des pouvoirs publics,</li> <li>- réformer les mécanismes de prélèvement des cotisations sociales</li> </ul>
--------------------------------------	--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			<p>qui pèsent exclusivement sur le travail et impactent la compétitivité de nos entreprises,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réformer la fiscalité des entreprises et des personnes, réformer la sécurité sociale, les retraites...</li> <li>- et mère de toutes les réformes , poursuivre la réforme de notre Etat, aller plus loin encore et notamment, baisser drastiquement la dépense publique.</li> </ul> <p>Les archaïsmes dont souffre l'État sont en effet le principal frein à la politique que nous devons mettre en œuvre. Rien ne se fera si l'État ne se met pas au service de la réforme et si nous continuons à entretenir un Etat mastodonte facteur de blocages et d'inerties.</p> <p>Extraits du discours d'Hervé NOVELLI - Colloque « Allons chercher la Croissance » organisé par la Fondation Concorde le 22 février 2008</p>
ECONOMIE / Economie / Entreprises	Mise en place d'indicateurs de gestion communs aux réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise	Hervé NOVELLI Secrétaire d'État chargé des Entreprises et du Commerce extérieur	<p>Hervé NOVELLI a présidé le 14 février 2008 la signature du Protocole d'accord conclu entre les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise qui permettra la mise en place d'indicateurs de gestion communs à ces organismes.</p> <p>Cet événement s'inscrit dans le prolongement de son action en faveur de la création d'entreprise, qui a d'ailleurs franchi un nouveau palier en 2007 avec 322 000 nouvelles entreprises, soit une progression de 13,7 % par rapport à l'année précédente. Hervé NOVELLI a réaffirmé son soutien aux actions des réseaux associatifs d'appui aux entreprises qui interviennent en priorité dans les domaines de la création, de la transmission-reprise, de la prévention des difficultés et du développement de l'esprit entrepreneurial. Leur rôle est essentiel à l'heure où le développement de nos entreprises et leur encrage territorial est une priorité pour accélérer la croissance et améliorer les performances de la France à l'international.</p> <p>Les principaux réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise se sont regroupés au sein d'un Comité Synergies Réseau mis en place en 2006, à l'initiative de l'Agence pour la création d'entreprise. La mise en commun d'indicateurs de gestion améliorera encore l'efficacité de leur action.</p> <p>Au titre de l'année 2008, conformément aux termes du discours du Président de la République relatif à la définition d'une nouvelle politique pour les banlieues, l'ensemble de ces réseaux d'accompagnement sera mobilisé autour d'Hervé NOVELLI, pour favoriser la création d'entreprises dans ces quartiers sensibles et y canaliser les énergies.</p>

<p>ECONOMIE / Finances / Pouvoir d'achat</p>	<p>Hausse des prix : Luc CHATEL est « en colère »</p>	<p>Luc CHATEL Secrétaire d'État chargé de la Consommation et du Tourisme</p>	<p>Le Secrétaire d'État chargé de la Consommation a déclaré, dans une vidéo postée sur internet, être « extrêmement choqué par les résultats de l'enquête de 60 millions de consommateurs » sur les hausses de prix des produits alimentaires. Pour Luc CHATEL, « un certain nombre d'industriels et de grands distributeurs profitent de la conjoncture internationale pour passer des hausses qui sont absolument injustifiées. »</p> <p>Luc CHATEL a cité quelques exemples emblématiques et choquants : « Alors que la filière du porc connaît une crise sans précédent qui menace la survie des producteurs français, avec des cours qui se sont effondrés, il y a des hausses jusqu'à 40 % sur du jambon vendu en grande surface. Sur les pâtes alimentaires, on voit les mêmes produits, vendus en France et en Italie, qui connaissent en France des hausses de deux à trois fois plus importantes qu'en Italie ! »</p> <p>Le Premier ministre François FILLON a demandé à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) d'enquêter sur le partage des marges de la vingtaine de produits qui a le plus augmenté.</p> <p>Luc CHATEL a commenté la mesure en expliquant que « chacun doit jouer le jeu de la transparence, faute de quoi on alimente la défiance des consommateurs ».</p> <p>Luc CHATEL a également détaillé le plan d'action du Gouvernement pour contrer de manière structurelle les hausses de prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs, votée en décembre 2007, permettra à partir du 1<sup>er</sup> mars 2008 aux distributeurs de baisser les prix en faisant bénéficier les consommateurs des avantages commerciaux négociés avec leurs fournisseurs (pratiques autrefois interdites) ;</li> <li>- l'introduction de la négociabilité entre distributeurs et fournisseurs, dans le cadre de la loi pour la modernisation de l'économie qui sera présentée en avril 2008 par Christine LAGARDE. Il faut que distributeurs et fournisseurs soient libres de négocier leurs tarifs, sans encadrement excessif de la loi ;</li> <li>- l'accroissement de la compétition entre les distributeurs. La loi actuelle a permis à des magasins d'abuser de position de monopole au niveau local. Sans concurrence entre plusieurs</li> </ul>
------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			<p>enseignes, les prix augmentent de manière automatique, au détriment du consommateur final.</p> <p>Luc CHATEL a, en conclusion de son intervention, exhorté les consommateurs à « systématiquement comparer les prix car on observe des différences de prix significatives selon les enseignes. Il faut exiger de la concurrence et de la transparence. »</p>
ECONOMIE / Economie / Tourisme	La création d'un pôle d'excellence autour de la formation, la recherche et l'innovation dans le tourisme	Luc CHATEL, Secrétaire d'État chargé de la Consommation et du Tourisme	<p>Jean-Jacques DESCAMPS a remis à Luc CHATEL, secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme, un rapport faisant suite à la mission que ce dernier lui a confiée sur « La création d'un pôle d'excellence autour de la formation, la recherche et l'innovation dans le tourisme ».</p> <p>« Ce rapport marque une étape importante dans notre réflexion en faveur de la modernisation de la formation et de la recherche en matière touristique » a déclaré Luc CHATEL.</p> <p>Le rapport, qui a également été adressé à Xavier DARCOS, ministre de l'Éducation nationale et à Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche a notamment le mérite de dresser avec précision des constats qui semblent désormais très largement partagés relativement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'inadéquation structurelle entre la demande des entreprises et l'offre de main d'œuvre ;</li> <li>- dans le domaine de la recherche et de la diffusion des connaissances, le manque de travail en commun ;</li> <li>- l'engagement insuffisant des opérateurs privés dans la formation et la recherche dans le domaine du tourisme.</li> </ul> <p>Pour répondre à ces lacunes, Jean-Jacques DESCAMPS propose des pistes qui seront explorées rapidement par le gouvernement qui annoncera des actions concrètes à l'occasion des Assises nationales du tourisme annoncées par Christine LAGARDE et Luc CHATEL en juin 2008.</p> <p>Luc CHATEL a toutefois d'ores et déjà donné des indications sur les principales pistes proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'une veille sur l'évolution des métiers et des demandes des professionnels du secteur paraît indispensable.</li> <li>- Le gouvernement devra se prononcer sur la forme que prendra cette veille et l'acteur le mieux à même de la mener.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration de l'adéquation entre offre et demande passera nécessairement par le renforcement de la formation permanente, complémentaire de la formation professionnelle initiale.</li> <li>- Les recommandations visant à mieux coordonner les travaux des divers organismes publics seront étudiées avec attention, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, actuellement conduite à la demande du président de la République et du Premier ministre.</li> <li>- En matière de formation et de recherche, une meilleure interaction entre les différents opérateurs privés et publics ainsi qu'une logique de partenariat et de cofinancement devra être mise en valeur. Les entreprises privées doivent clairement être encouragées à investir et à travailler ensemble sur des projets communs.</li> <li>- Le gouvernement souhaite également encourager la formation entrepreneuriale des jeunes qui s'engagent dans le secteur du tourisme.</li> <li>- Les opportunités de création et de reprises d'entreprises sont nombreuses dans le secteur touristique et la création d'emploi et de valeur passe inéluctablement par le développement d'un savoir-faire entrepreneurial.</li> </ul> <p>Luc CHATEL a tenu à remercier Jean-Jacques DESCAMPS pour « la qualité de son travail, sa rigueur et son audace ».</p>
ECONOMIE / Emploi / Flexicurité	La "flexicurité" en Europe	Eric BESSON Secrétaire d'Etat chargé de la Prospective et de l'Evaluation des politiques publiques	<p>Le 22 octobre 2007, le Premier ministre a confié à Eric BESSON une mission "d'évaluation comparative des outils mis en œuvre par nos principaux partenaires européens" susceptibles de "concilier à la fois le développement des entreprises et de l'emploi, la mobilité de l'emploi inhérente aux mutations économiques et la sécurité des salariés".</p> <p>Éric BESSON a remis au Premier ministre son rapport sur la flexicurité en Europe.</p> <p>La "flexicurité" vise à concilier la flexibilité requise par les entreprises avec les garanties liées au statut salarié.</p> <p>Le rapport confirme que les pays d'Europe du Nord font office de référence en la matière. Il montre que la flexicurité présente des avantages pour les salariés : ceux-ci peuvent décider de quitter une entreprise lorsqu'elle ne leur offre plus les conditions de travail ou l'expérience attendue.</p> <p>Les salariés peuvent ainsi tracer leur propre parcours professionnel,</p>

			<p>conscients que l'acquisition d'expériences multiples est le moyen d'accroître ou de maintenir leur capacité de travail.</p> <p>Cette revue des expériences étrangères pointe quelques orientations de référence, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'atténuation de la segmentation du marché du travail entre différents contrats (CDI et CDD) ;</li> <li>- l'amélioration des transitions entre emplois courts et CDI ;</li> <li>- le développement de la négociation collective sur les questions de réduction d'effectifs et de reclassement ;</li> <li>- l'ouverture d'un principe de "seconde chance" pour l'accès à la qualification ;</li> <li>- l'aide à la mobilité géographique ou à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.</li> </ul>
--	--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement

<p>IMMIGRATION / Immigration / Prix de l'Intégration et du Codéveloppement</p>	<p>Brice Hortefeux annonce la création d'un « Prix de l'Intégration et du Codéveloppement »</p>	<p>Brice HORTEFEUX Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement</p>	<p>Dans une interview accordée à VSD, paru le mercredi 13 février 2008, Brice HORTEFEUX a annoncé la création d'un Prix de l'Intégration et du Codéveloppement pour valoriser les réussites sur le terrain.</p> <p>Attribué chaque année au printemps, ce prix récompensera trois lauréats : celui ou celle qui aura réussi un parcours d'intégration associatif, entrepreneurial et dans la vie des quartiers ; celui ou celle qui aura aidé quelqu'un à s'intégrer et enfin, au titre du codéveloppement, celui ou celle qui aura réussi son retour dans son pays d'origine.</p> <p>Le ministre a annoncé qu'au sein du jury, figureraient notamment l'ancien footballeur Basile BOLI ; l'entrepreneur Malamine KONE, président de Airness ; l'entrepreneur Aziz SENNI, auteur de l'ouvrage L'ascenseur social est en panne, j'ai pris l'escalier ; l'écrivain Gaston KELMAN, auteur de Je suis noir et je n'aime pas le manioc et le chef d'entreprise Claude BEBEAR, ancien président de la compagnie d'assurances Axa et instigateur de la Charte de la diversité.</p>
<p>IMMIGRATION / Immigration / Flux migratoires</p> <p>IMMIGRATION / Immigration / Contentieux des étrangers</p>	<p>Brice HORTEFEUX a installé la Commission sur le cadre constitutionnel de la nouvelle politique d'immigration</p>	<p>Brice HORTEFEUX Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement</p>	<p>Brice HORTEFEUX a installé jeudi 7 février la commission sur le cadre constitutionnel de la nouvelle politique d'immigration.</p> <p>Présidée par l'ancien président du conseil constitutionnel, Pierre MAZEAUD, cette commission compte 12 membres, parmi lesquels Hervé LE BRAS, directeur de recherche à l'Institut d'études démographiques, Kofi YAMGNANE, ancien secrétaire d'Etat aux affaires sociales et à l'intégration, le professeur Jean-Bernard AUBY et les présidents des commissions des lois de l'Assemblée et du Sénat, Jean-Luc WARSMANN et Jean-Jacques HYEST.</p> <p>Attendus pour la fin du mois de mai, les travaux de la commission porteront sur deux sujets : la régulation quantitative de l'immigration et la simplification du contentieux des étrangers.</p>

## Ministère de la Justice, Garde des Sceaux

JUSTICE / Justice / Juges	Les pôles de l'instruction sont désormais une réalité	Rachida DATI Garde des Sceaux, ministre de la Justice	<p>Tirant les leçons du désastre judiciaire d'Outreau, les pôles de l'instruction pour les affaires criminelles sont entrés en vigueur le 1er mars. Une réforme essentielle pour le ministère de la Justice qui souhaite remédier à la "solitude du juge".</p> <p>La mise en oeuvre des pôles d'instruction accompagne la réforme de la carte judiciaire. Ces pôles doivent permettre de remédier à la solitude des juges instructeurs, pointée du doigt par la Commission parlementaire qui s'était penchée sur l'affaire de pédophilie d'Outreau.</p> <p>La liste des 91 pôles de l'instruction a été publiée au Journal Officiel le 18 janvier. Pour assurer leur viabilité, 34 postes de juges d'instruction et un nombre équivalent de postes de greffiers seront créés à l'automne 2008.</p> <p>La loi du 5 mars 2007 impliquait, dès sa promulgation, la création de pôles pour les affaires criminelles et pour les affaires les plus complexes, puis la collégialité systématique au 1er janvier 2010.</p> <p>Avec l'entrée en vigueur des pôles, une instruction pourra être ouverte avec au moins deux juges au sein du pôle dont dépend la juridiction concernée. Cela n'empêche en aucun cas, ensuite, de faire revenir le procès devant la juridiction initiale.</p>
JUSTICE / Justice / Carte judiciaire	La nouvelle carte judiciaire	Rachida DATI Garde des Sceaux, ministre de la Justice	<p>Le « Journal officiel » vient de publier la nouvelle carte judiciaire. Quel a été l'élément clef pour faire passer cette réforme difficile : le soutien du président ?</p> <p>La réforme de la carte judiciaire, qui n'est qu'un volet de la réforme de la justice, était attendue depuis de nombreuses années. La justice doit s'adapter aux évolutions de la société et intégrer le progrès technologique. La carte judiciaire n'avait pas évolué depuis 1958. Il était essentiel dans l'intérêt des Français de la réformer. Une telle réforme est forcément difficile puisqu'elle touche de nombreuses professions judiciaires mais également les élus. J'ai décidé d'aller jusqu'au bout et de porter cette réforme en l'expliquant moi-même sur le terrain. Pourquoi est-ce que ça a marché ? Parce que les Français ont réalisé que mes décisions n'étaient animées que par un seul objectif : améliorer la qualité de la justice.</p> <p>Les Échos, 20/02/2008</p>

<p>JUSTICE / Justice / Dépénalisation du droit des affaires</p>	<p>Le droit pénal des affaires ne doit pas décourager les entrepreneurs</p>	<p>Rachida DATI Garde des Sceaux, ministre de la Justice</p>	<p><b>Le président de la République a souhaité, lors de l'université du Medef de l'automne, lutter contre « une pénalisation excessive du droit des affaires ». Le rapport qui vous est remis aujourd'hui va-t-il assez loin en ce sens ?</b></p> <p>Le souhait du président de la République s'inscrit dans l'objectif de réformer la justice pour qu'elle soit plus cohérente, plus lisible, plus efficace et plus rapide. Le droit pénal des affaires est un droit qui manque aujourd'hui de cohérence, de lisibilité et donc d'efficacité. Le droit ne peut être un frein à l'initiative économique. Une personne qui prend un risque en créant une entreprise, en embauchant des salariés, en créant de l'activité ne doit pas être découragée par le droit pénal des affaires. C'est une question de sécurité juridique. De plus, l'incohérence de la règle peut être, dans certains cas, une sorte de prime à la fraude. Or une personne qui commet un abus de bien social nuit à la vie économique et à l'image des chefs d'entreprise. Notre objectif est donc clair : le droit pénal des affaires doit permettre de réprimer efficacement les infractions les plus graves, mais il ne doit pas décourager les entrepreneurs. Le rapport COULON apporte des solutions innovantes et équilibrées qui répondent à ce double objectif.</p> <p><b>Le rapport contient une disposition très sensible : il propose de revenir sur la prescription pénale, y compris celle des délits comme l'abus de biens sociaux (ABS). Comment éviter la crainte d'une dépénalisation de certains actes de la vie des affaires ?</b></p> <p>Ce qui est proposé est équilibré et cohérent. Le rapport COULON recommande de fixer une date claire de début de la période de prescription pour toutes les infractions : la commission de l'infraction. Il n'y aura donc plus de place au doute. Les entreprises ne seront plus poursuivies des années après les faits. Mais pour éviter que des affaires restent impunies, le délai de prescription sera allongé en fonction de la gravité de l'infraction. Un délai de sept ans s'appliquera ainsi aux délits financiers. Cela fait longtemps que des magistrats et des chefs d'entreprise soutiennent cette proposition. Les Français aussi la comprendront pourvu qu'on leur explique clairement la cohérence de cette proposition.</p> <p><b>Que reprenez-vous d'autre des 30 propositions du rapport ?</b></p> <p>La quasi-totalité. Tout d'abord, la dépénalisation d'une quarantaine d'infractions tombées en désuétude ou redondantes tombe sous le sens. D'autant que cette « dépénalisation » est souvent remplacée par des</p>
-------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			<p>injonctions de faire ou, de manière plus exceptionnelle, des nullités relatives, ce qui me paraît judicieux. Le rapport propose aussi d'aggraver la sanction lorsque la gravité de l'infraction le justifie, c'est le cas de certaines amendes ou de l'augmentation de deux à trois ans du quantum de la peine encourue pour la répression du délit d'initié. Je trouve cette idée très équilibrée.</p> <p><b>Mais le rapport va plus loin qu'une simple dépenalisation...</b></p> <p>Il suggère d'harmoniser sur le territoire national les politiques pénales en matières économique et financière. C'est une bonne chose. Aujourd'hui, des parquets classent certains « petits » délits financiers alors que d'autres poursuivent systématiquement. Il faut avoir une politique claire de répression des infractions financières. Je souhaite qu'une circulaire fixe cette politique. J'adhère aussi tout à fait à l'idée d'une spécialisation accrue des juridictions, d'une meilleure formation des magistrats ainsi qu'à une meilleure administration des experts chargés d'assister les juges d'instruction lors de leur enquête. Je vais proposer dans le cadre de la réforme de l'Ecole nationale de la magistrature une formation spécifique en matière économique et financière qui sera sanctionnée par un diplôme. La recherche d'une meilleure spécialisation des magistrats financiers sera également l'un des objectifs du service des ressources humaines que j'ai mis en place au sein de la chancellerie.</p> <p><b>D'autres propositions sont faites, notamment pour éviter le cumul d'infractions entre les autorités administratives indépendantes et l'institution judiciaire. Qu'en pensez-vous ?</b></p> <p>La question se pose en termes différents en ce qui concerne le droit boursier et le droit de la concurrence. Dans le domaine de la concurrence, le rapport suggère de réserver au Conseil de la concurrence la sanction des personnes morales. Dans le domaine boursier, le rapport propose de réserver les manquements à l'Autorité des marchés financiers et de laisser les délits importants aux parquets. J'examinerai ces deux propositions avec Christine LAGARDE. Nous devons être sûrs que les mécanismes sont les plus efficaces. Le rapport fait d'autres propositions innovantes : la création d'équipes communes d'enquête AMF-parquet, la mise en place d'un système d'échevinage qui permettra à des professionnels de siéger avec des juges professionnels dans le domaine du contentieux boursier. Ces propositions constituent de véritables innovations.</p>
--	--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			<p><b>Quelles suites entendez-vous donner au rapport COULON ?</b></p> <p>Il faudra une loi. Son adoption dépendra du calendrier parlementaire. Il sera peut-être nécessaire de réunir dans un même texte les propositions du rapport COULON et de la commission GUINCHARD sur l'organisation des contentieux. Mais, si l'ordre du jour du Parlement le permet, les préconisations du rapport COULON feront l'objet d'un projet de loi plus rapidement.</p> <p>Les Échos, 20/02/2008</p>
JUSTICE / Justice / Action de groupe	Introduire une action de groupe (« class action ») en droit français	Rachida DATI Garde des Sceaux, ministre de la Justice	<p>Le rapport propose par ailleurs d'introduire une action de groupe (« class action ») en droit français afin de rendre le droit civil « plus attractif ».</p> <p>Je n'y suis pas hostile, mais à condition d'avoir d'abord réformé l'environnement juridique des entreprises car il ne faudrait pas que l'action de groupe déstabilise la vie économique. C'est ce que souhaite le président de la République. On y travaille.</p> <p>Les Échos, 20/02/2008</p>

## Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

AGRICULTURE / Agriculture / Gastronomie	Reconnaissance de notre patrimoine gastronomique au patrimoine mondial de l'UNESCO	Nicolas SARKOZY Président de la République	« <i>L'agriculture et les métiers qui la façonnent sont également à l'origine de la diversité gastronomique de notre pays. J'ai pris l'initiative que la France soit le premier pays à déposer, dès 2009, une candidature auprès de l'UNESCO pour permettre la reconnaissance de notre patrimoine gastronomique au patrimoine mondial.</i> »  Allocution du Président de la République à l'occasion de l'Inauguration du 45e Salon International de l'Agriculture - Paris - Samedi 23 Février 2008
AGRICULTURE / Agriculture / Normes environnementales AGRICULTURE / Agriculture / Normes sanitaires	Pour une harmonisation renforcée des normes environnementales et sanitaires à l'intérieur de l'Europe	Nicolas SARKOZY Président de la République	« <i>Je souhaite qu'au niveau communautaire une harmonisation renforcée des normes environnementales et sanitaires à l'intérieur de l'Europe.</i>  <i>Nous devons avoir les mêmes normes, si nous voulons la qualité et la sécurité pour le consommateur européen et la concurrence entre les agriculteurs des différents pays doit être équitable.</i> »  Allocution du Président de la République à l'occasion de l'Inauguration du 45e Salon International de l'Agriculture - Paris - Samedi 23 Février 2008
AGRICULTURE / Agriculture / Entreprises agricoles AGRICULTURE / Agriculture / Installation des jeunes	Aide à la création d'entreprises agricoles et d'installation des jeunes	Nicolas SARKOZY Président de la République	« <i>J'ai souhaité enfin renforcer en 2008 la politique d'aide à la création d'entreprises agricoles et d'installation des jeunes, en engageant une enveloppe de 130 millions d'euros pour financer les fameux, Monsieur le président, prêts bonifiés.</i> »  Allocution du Président de la République à l'occasion de l'Inauguration du 45e Salon International de l'Agriculture - Paris - Samedi 23 Février 2008
AGRICULTURE / Agriculture / OMC	Nous sommes acteur de l'OMC	Nicolas SARKOZY Président de la République	« <i>L'OMC n'est pas une donnée extérieure qui nous est imposée : nous sommes acteur de l'OMC et même si cela ne plait pas, nous y sommes acteurs, dans l'OMC il n'y a pas que M. LAMY, il y a aussi la France et je considère que l'Europe doit faire preuve d'une résolution beaucoup plus grande pour défendre ses intérêts et je regrette que l'Europe accepte des concessions toujours plus importantes sans aucun retour. Cette attitude est une impasse.</i>  <i>Je demande donc que les négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce repartent sur des bases saines, sur des objectifs clarifiés et que les choses soient claires, le gouvernement de la République Française s'opposera fermement à tout accord qui sacrifierait les intérêts de l'agriculture française et européenne. Comme il faut l'unanimité, chacun est aujourd'hui devant ses responsabilités. J'ajoute pour être sur d'être</i>

			<p><i>parfaitement compris que quand on me dit que l'accord permettra la croissance, à ma connaissance, cela fait 7 ou 8 ans qu'il n'y a plus d'accord et il n'y a jamais eu une croissance mondiale aussi forte.</i></p> <p><i>Que l'on ne vienne pas m'expliquer- je préfère un accord, mais pas à n'importe quelle condition – que s'il n'y a pas d'accord il n'y a pas de croissance, parce que les Français comme les Européens voient que depuis 7 ou 8 ans, c'est exactement l'inverse.</i></p> <p><i>J'ajoute que je ne vois pas pourquoi on culpabiliserait l'Europe de défendre ces intérêts alors que les Etats-Unis d'Amérique le font avec tant d'énergie, tant de passion et tant d'efficacité pour leur agriculture ? Cela devrait nous faire réfléchir, parce que les Etats-Unis ont compris qu'il y avait une suprématie de leur "pouvoir vert".</i></p> <p><i>Alors on ne peut plus continuer à imposer à nos entreprises agricoles un dumping environnemental, un dumping social, un dumping fiscal, un dumping monétaire, dont l'ampleur croît chaque jour, bien au-delà des débats feutrés de Genève. Je ne veux pas les déranger mais qu'ils ne comptent pas sur ma signature pour continuer sur ce rythme dans ces conditions.</i></p> <p><i>Nous nous éloignons toujours un peu plus de nos objectifs de départ dans ce cycle. Les pays émergents considèrent qu'ils n'ont que des droits et aucun devoir.</i></p> <p><i>Je crois en l'émergence de puissances mondiales que sont la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud – où je me rends la semaine prochaine – le Mexique, le Brésil. Je me bats pour que ces pays, sur la scène internationale aient des droits qui correspondent à leur immensité. Mais je leur dis avec la même force, vous n'avez pas que des droits, vous avez aussi des devoirs. C'est d'ailleurs pourquoi, Jean-Michel, je me bats pour que le G8 se transforme en G13 parce qu'imaginer régler les grands problèmes du monde sans inviter un pays africain, sans inviter un pays d'Amérique du Sud et en oubliant la Chine et l'Inde, c'est, me semble-t-il déraisonnable, le mot à mes yeux est faible. »</i></p> <p><i>Allocution du Président de la République à l'occasion de l'Inauguration du 45e Salon International de l'Agriculture - Paris - Samedi 23 Février 2008</i></p>
AGRICULTURE / Agriculture / Réforme de la PAC	La PAC doit être rénovée	Nicolas SARKOZY Président de la République	« <i>Je suis convaincu que la PAC doit être rénovée, refondée. C'est pourquoi, je propose que dès le 1<sup>er</sup> juillet de cette année deux exercices de nature différente mais profondément complémentaires soient conduits par</i>

			<p>la Présidence française.</p> <p><i>Le premier exercice sera celui du bilan de santé de la PAC. La Commission a fait des propositions dès le mois de novembre. Elles sont activement discutées sous présidence slovène et il appartiendra à la Présidence française de mener à bien cette négociation au second semestre de cette année. Je sais bien que c'est un exercice essentiellement technique, mais c'est un exercice important car les décisions que nous prendrons dans ce cadre s'appliqueront dès 2009.</i></p> <p><i>Je veux être clair : je veillerai à ce que cet exercice soit l'occasion d'engager, dès 2009, – et je pèse mes mots – une véritable refondation des modalités de mise en œuvre de la PAC dans notre pays, qui se fera en totale cohérence avec nos objectifs politiques de 2013.</i></p> <p><i>Je prends mes responsabilités, la France engagera au cours de cet exercice, une véritable discussion avec chacun de nos partenaires européens avec le double objectif d'une meilleure gestion des risques climatiques, sanitaires et économiques et du maintien de l'activité de production dans les territoires fragiles.</i></p> <p><i>Je vais proposer à nos partenaires, avec le Parlement européen, acteur majeur de la Politique agricole commune, une discussion sur un nouveau cadre politique applicable en 2013, pour notre agriculture en Europe. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'accord sur le budget, qui court jusqu'en 2013, ni de préempter la prochaine discussion sur la révision générale des politiques communautaires. Il s'agit de donner une cohérence nouvelle à la politique agricole commune, en se mettant d'accord sur les objectifs qui doivent la guider. La discussion sur le budget viendra après, le budget c'est la conséquence, la cause, c'est les objectifs, c'est cela, la méthode quand même. »</i></p> <p>Allocution du Président de la République à l'occasion de l'Inauguration du 45e Salon International de l'Agriculture - Paris - Samedi 23 Février 2008</p>
AGRICULTURE / Agriculture / Réforme de la PAC	Les 4 objectifs de la PAC renouvelée	Nicolas SARKOZY Président de la République	<p><i>« La sécurité alimentaire, c'est un enjeu majeur pour 400 millions de consommateurs européens. Vous êtes les garants de la sécurité alimentaire. Cela signifie un approvisionnement régulier, accessible, garanti sur le plan sanitaire. Cela signifie défendre notre alimentation dans sa diversité, ses goûts et ses saveurs. Je ne me résous pas à l'uniformisation de notre modèle alimentaire. Et puis, cela signifie de ne pas laisser l'alimentation des Européens à la spéculation et au moins disant sanitaire ou environnemental.</i></p>

			<p><i>Le deuxième objectif, nous devons participer aux équilibres alimentaires mondiaux.</i></p> <p><i>Le troisième objectif, c'est contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à l'amélioration de l'environnement.</i></p> <p><i>Et le quatrième objectif, à mes yeux, c'est l'équilibre des nos territoires.</i></p> <p><i>Enfin, je souhaite une gestion des marchés responsabilisant davantage les agriculteurs et les filières ; une préférence communautaire renouvelée. Si l'on a fait l'Europe, c'est pour créer les conditions d'un marché pour développer une agriculture européenne qui a notre préférence sur les autres. »</i></p> <p>Allocution du Président de la République à l'occasion de l'Inauguration du 45e Salon International de l'Agriculture - Paris - Samedi 23 Février 2008</p>
AGRICULTURE / Agriculture / Préférence communautaire	La nouvelle préférence européenne	Michel BARNIER Ministre de l'agriculture et de la pêche	<p><b>Nicolas Sarkozy parle souvent de préférence communautaire. Que recouvre cette notion dans l'agriculture ?</b></p> <p>Ce n'est pas un gros mot ! Je l'appelle la nouvelle préférence européenne. C'est d'abord un budget mis au service d'un modèle agricole européen qui a un coût : un modèle diversifié, traçable, sécurisé et exigeant sur le plan environnemental. Nous voulons soutenir ce modèle, unique au monde et qui n'est pas celui d'immenses exploitations et de produits aseptisés. Ce sont ensuite des protections tarifaires qu'on est prêt à négocier, mais sans naïveté et avec des contreparties. C'est aussi le refus de laisser entrer des produits qui ne respectent pas les normes qu'on impose à nos propres producteurs. Nous allons demander la réciprocité, quitte à aider les pays qui le souhaitent. Enfin, c'est le système de gestion de crise et de stabilisation des marchés.</p> <p>Les Échos, 22-23/02/2008</p>
AGRICULTURE / Agriculture / Réforme de la PAC	La politique agricole commune doit mieux prévenir les crises et être plus équitable	Michel BARNIER Ministre de l'agriculture et de la pêche	<p><b>Le gouvernement va-t-il mettre à profit la présidence française de l'Union européenne, à compter du 1er juillet, pour engager une réforme radicale de la politique agricole commune ?</b></p> <p>Nous savons que la PAC va devoir évoluer après 2013, alors n'attendons pas pour commencer la réflexion ! Il faut s'y préparer dès à présent pour éviter que le débat agricole ne soit submergé par celui des perspectives financières 2013-2020. Et puis, 2009 ne sera pas une année entièrement utile, du fait des élections européennes et du renouvellement de la Commission. Le débat sera facilité par le bilan de santé de la PAC prévu</p>

en 2008. Je souhaite aussi que les agriculteurs y soient associés pour qu'ils n'aient pas l'impression qu'on leur impose une fois de plus une réforme venue d'en haut. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé une centaine de débats dans les départements. Quelles sont les missions de la PAC ? Pourquoi faut-il une agriculture forte ? Quels sont les enjeux de sécurité alimentaire et de préservation des territoires ? Toutes ces questions sont sur la table.

#### **Quels sont les vœux des agriculteurs français ?**

Il ressort des premières réponses le besoin d'une vraie réorientation de la PAC. Les agriculteurs veulent une politique plus préventive et plus équitable. Plus préventive : à la faveur de cette adaptation de la PAC, on souhaite créer des outils pour stabiliser les marchés et si possible anticiper les crises, d'autant que nous pouvons tabler sur un budget stable et important jusqu'en 2013, environ 10 milliards d'euros pour la France. Cela constituerait pour moi le premier vrai grand progrès.

#### **A quel genre d'outils songez-vous ?**

Ils seraient différents selon la nature du risque à couvrir. La stabilisation des marchés passe par l'aide au stockage, des aides à l'export, l'intervention publique... Ces outils existent. Nous voulons les conserver et les adapter, quitte à en restreindre le recours aux seules périodes de crise en leur faisant jouer le rôle de stocks de sécurité, pour ne pas retomber dans les dérives passées de productions destinées à l'intervention. Les aléas climatiques relèvent davantage d'une aide à l'assurance pour les exploitations. On créerait aussi un fonds pour faire face aux accidents sanitaires, dont on sait qu'ils vont se multiplier avec le foisonnement des agents pathogènes.

#### **Les agriculteurs demandent aussi plus d'équité...**

Certaines filières n'ont pas été suffisamment aidées. Je pense à l'élevage ovin, aux fruits et légumes, aux cultures bio et au lait dans les zones fragiles, surtout si on doit préparer une sortie progressive des quotas. Je ne veux pas prendre le risque de voir disparaître la production laitière et avec elle les outils de transformation. Enfin, je souhaite favoriser la mise en culture des protéagineux, comme le pois, destinés à l'alimentation du bétail et substitut aux importations de soja.

### **Comment financera-t-on ces réformes ?**

La Commission avance des idées plus ou moins contraignantes. Par exemple, elle suggère de plafonner des aides, ce qui gêne surtout les grandes exploitations qui existent en Allemagne ou en Angleterre. Elle propose aussi de supprimer le « couplage » qui liait traditionnellement le montant des soutiens au volume produit, et qui subsiste à hauteur de 25 % pour les grandes cultures en France. Elle propose aussi le recours à l'article 69 du règlement agricole européen, qui permet aux Etats de redistribuer une partie des aides à la production, dites du premier pilier. Nous souhaiterions assouplir cet article, ce qui nous permettrait de réduire certaines aides, là où les prix ont fortement augmenté, et de les utiliser pour créer des outils de gestion de crise et aider les productions dont j'ai parlé, sous contrôle de la Commission.

Ce que nous voulons, pour résumer, c'est une réelle marge de manoeuvre dans l'usage des aides et la manière dont elles restent ou non liées à la production. Nous voulons par exemple pouvoir continuer à soutenir l'élevage, qui reste fragile.

### **Vous préparez donc aussi l'après-2013 ?**

La Commission préférerait scinder les deux débats, faire une adaptation limitée cette année sans ouvrir de grands chantiers pour la suite. Nous pensons, nous, que ces deux débats s'inscrivent dans une même perspective. Notre conviction, c'est que l'économie agricole est un actif stratégique pour l'Europe autour d'une agriculture productive et durable. C'est un secteur qui dégage, rien que pour la France, un excédent de 9 milliards d'euros. Ce n'est pas le moment de détricoter la seule politique économique européenne qui marche bien. Il faut l'adapter et la préserver, ce qui n'empêche nullement d'en créer d'autres, dans l'énergie et la recherche.

### **Peut-on compter sur la pérennité de prix agricoles élevés pour maintenir ces nouvelles orientations à plus long terme ?**

Tous les experts mondiaux considèrent que les matières premières agricoles conserveront un niveau structurellement élevé durant plusieurs années. En raison d'une offre structurellement inférieure à la demande et de difficultés à mobiliser l'appareil de production. L'Inra (Institut national de la recherche agronomique) affirme qu'il va falloir doubler la capacité alimentaire pour nourrir 9 milliards d'habitants. Cela n'exclut pas

			naturellement de possibles baisses ponctuelles pour certains produits.
--	--	--	------------------------------------------------------------------------

			Les Échos, 22-23/02/2008
--	--	--	--------------------------

## Ministère du Travail, des Relations sociales et de la solidarité

TRAVAIL / Solidarité / Famille	M. Sarkozy annonce la mise en place prochaine du Haut Conseil de la famille	Nicolas SARKOZY Président de la République	<p>Le président de la République Nicolas Sarkozy a indiqué mercredi 6 février 2008 qu'"un Haut Conseil de la famille" serait "mis en place prochainement".</p> <p>Ce Haut conseil est destiné à remplacer la Conférence de la famille, rendez-vous annuel de la politique familiale depuis 1996, et qui s'est tenue pour la dernière fois en 2006.</p> <p>M.Sarkozy a affirmé: "j'ai souhaité constituer un Haut Conseil de la famille dans lequel siégeront tous les acteurs concernés. Il sera mis en place prochainement".</p> <p>M. Sarkozy a précisé que ce Conseil devait "consacrer ses premiers travaux à la question de la garde des enfants".</p> <p>L'objectif de cette structure, a-t-il ajouté, est "de réfléchir à une meilleure orientation des financements pour soutenir les dispositifs de garde les plus adaptés aux parents qui travaillent".</p> <p>Le Chef de l'Etat a précisé mercredi qu'il "pensait en particulier à des horaires d'ouverture plus étendus (de crèches collectives) et à des services de qualité à moindre coût pour la collectivité et les parents".</p> <p>"Je souhaite que les employeurs et les salariés dans les entreprises puissent trouver de nouvelles solutions pour concilier travail et famille", a-t-il dit, en ajoutant que "moins de 2% des entreprises de plus de 20 salariés proposent des places en crèche à leurs salariés". "Nous pouvons mieux faire", a-t-il dit.</p> <p>Il comprendra les représentants de l'Etat, de la Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales), des partenaires sociaux et des associations familiales, ainsi que des chercheurs et experts.</p>
TRAVAIL / Solidarité / Jeunesse	Proposer aux jeunes un véritable contrat d'autonomie	Nicolas SARKOZY Président de la République	<p>« <i>Je veux proposer aux jeunes un véritable contrat d'autonomie.</i></p> <p><i>Ce contrat, les jeunes le signeront avec des entreprises spécialisées dans l'insertion professionnelle. Nous allons sélectionner les meilleures. Elles travailleront avec les associations, les services de l'Etat, les missions locales et l'ANPE. Elles seront rémunérées selon leur performance.</i></p>

			<p><i>C'est un nouveau service public d'excellence qui sera mis sur pied au coeur des cités dès le mois de juin. Et si cette expérience est probante, nous pourrons la généraliser à toute la France.</i></p> <p><i>Avec le contrat d'autonomie, les jeunes qui en ont besoin pourront apprendre les codes nécessaires à l'insertion dans l'entreprise, sans lesquels la réussite est impossible et l'accès à un emploi difficile, et ils pourront compléter leur formation.</i></p> <p><i>A l'issue de cette période de soutien intensif et personnalisé, qui pourra durer quelques semaines ou quelques mois selon les cas, tous les efforts seront faits pour que chacun puisse accéder à un emploi durable, à un contrat d'apprentissage ou à une formation vraiment qualifiante. Il continuera à être suivi pendant 6 mois.</i></p> <p><i>Si les termes du contrat sont respectés, si le jeune est assidu, s'il fait des efforts, s'il travaille, il pourra bénéficier d'une bourse.</i></p> <p><i>Je ne veux pas d'une société où un jeune serait contraint de refuser un entretien d'embauche parce qu'il n'aurait pas les moyens de se déplacer.</i></p> <p><i>Le contrat d'autonomie c'est un signe de confiance adressé à toute la jeunesse et c'est une exigence, un appel à l'effort et au dépassement de soi. On ne rend pas service à la jeunesse en n'exigeant rien d'elle. Il y a toute une jeunesse qui ne demande qu'à travailler, qu'à entreprendre et qu'il faut aider, qu'il faut encourager.</i></p> <p><i>Dans les quartiers aujourd'hui, un jeune sur deux veut créer son activité. Pour les aider, les professionnels de la création d'entreprise vont être, là encore, sélectionnés. Ils devront les accompagner aussi bien avant qu'après la création de l'entreprise, leur dire quelles actions de professionnalisation, quelles expertises sont nécessaires, comment avoir accès à la médiation bancaire ou à des financements privilégiés.</i></p> <p><i>Cette réforme de l'aide à la création d'entreprise, je veux la commencer avec les jeunes des quartiers qui habitent là où les structures d'accompagnement à la création sont aujourd'hui les moins présentes.</i></p> <p><i>Au total, avec l'ensemble des outils que l'Etat va mobiliser, c'est plus de 100 000 jeunes que nous allons accompagner vers l'emploi dans les 3 prochaines années. »</i></p>
--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			Discours de M. le Président de la République Une nouvelle politique pour les banlieues Palais de l'Elysée - Vendredi 8 février 2008
TRAVAIL / Conditions de travail / Inspection du travail	Xavier Bertrand a installé le Conseil National de l'Inspection du Travail	Xavier BERTRAND Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité	<p>Xavier BERTRAND, Ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, a installé lundi 4 février 2008, le Conseil National de l'Inspection du Travail (CNIT).</p> <p>La création de ce Conseil, conformément aux dispositions du décret n°2007-279 du 2 mars 2007, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de modernisation et de développement de l'inspection du travail. La mise en place de ce plan avait notamment été marquée par la création de la Direction Générale du Travail, le 22 août 2006.</p> <p>La création du CNIT vient ainsi compléter la mise en place d'un dispositif de pilotage clair au niveau de l'administration centrale, mais aussi sur le plan régional, afin de garantir une meilleure coordination des services d'inspection et de contrôle.</p> <p>La vocation première du CNIT, instance consultative indépendante, est d'apporter une garantie aux agents participant aux activités de contrôle de l'inspection du travail, quel que soit leur positionnement dans la hiérarchie, afin qu'ils puissent exercer leurs missions en toute impartialité, et à l'abri de toutes « influences extérieures indues », selon les termes mêmes de la convention 81 de l'OIT.</p> <p>Le CNIT est composé d'un conseiller d'Etat, d'un conseiller à la Cour de Cassation, d'un inspecteur général des affaires sociales, d'un membre du corps de l'inspection du travail (directeur régional ou chef de service régional), d'un inspecteur du travail et d'un contrôleur du travail proposés par la commission administrative paritaire des inspecteurs du travail. Leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois. Son Président, élu par les membres du Conseil, est M. Jean-François MERLE, Conseiller d'Etat.</p> <p>Le CNIT pourra être saisi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tout agent participant aux activités de contrôle de l'inspection du travail, quel que soit son positionnement dans la hiérarchie, s'agissant de tout acte d'une autorité administrative qui porterait atteinte aux conditions dans lesquelles l'inspecteur du travail doit pouvoir exercer sa mission ;</li> <li>- par les ministres chargés des services d'inspection du Travail, à</li> </ul>

			<p>propos de toute question concernant le respect des missions et les garanties de l'inspection du travail.</p> <p>Après instruction du dossier, le Conseil rend des avis consultatifs motivés, qui sont transmis aux ministres chargés des services d'inspection du Travail. Par ailleurs, le Conseil établit un rapport annuel d'activité, qui est rendu public.</p> <p>Au cours de la séance d'installation du 4 février, Xavier BERTRAND a rappelé que la mise en place du Conseil National de l'Inspection du Travail constitue une avancée tout à fait remarquable dans l'évolution de l'organisation du système français d'inspection du travail, qui forme désormais un ensemble global et cohérent. Il a souligné sa volonté de promouvoir un pilotage de l'Inspection du travail à la fois fort et équilibré, qui sache faire avancer les priorités nationales, mettre en valeur l'action des agents sur le terrain, tout en laissant place à leurs initiatives.</p> <p>Le ministre a également précisé que ce nouveau pilotage s'inscrit dans l'esprit de la Revue générale des politiques publiques, en assurant, dans le cadre du plan de modernisation et de développement de l'inspection du travail, un meilleur emploi des ressources disponibles, et notamment une meilleure répartition des agents entre les différentes sections, en fonction des besoins constatés sur le terrain.</p> <p>Enfin, Xavier BERTRAND a annoncé que, dans le cadre de ce plan de modernisation, soixante postes d'inspecteurs, cent postes de contrôleurs, et dix postes de contractuels seront créés en 2008 pour le renforcement des équipes pluridisciplinaires sur le territoire métropolitain et à La Réunion.</p> <p>La prochaine réunion du CNIT se tiendra le 6 mars 2008.</p>
TRAVAIL / Dialogue social / Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales (CDSEI)	Pour préparer la présidence française de l'Union européenne au plan social	<p>Xavier BERTRAND Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité</p> <p>Martin HIRSCH Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté</p>	<p>C'est en présence de Martin HIRSCH, Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, que Xavier BERTRAND a réuni le 19 février au ministère du travail, l'ensemble des partenaires sociaux français et européens dans le cadre du Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales (CDSEI).</p> <p>Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, a réuni, mardi 19 février 2008 au ministère du travail, en présence de Martin HIRSCH, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, l'ensemble des partenaires sociaux français et européens dans le cadre du Comité du dialogue social pour les questions</p>

			<p>européennes et internationales (CDSEI).</p> <p>Le ministre a souhaité présider cette réunion du Comité afin d'initier une méthode de travail commune avec les partenaires sociaux, et de recueillir suffisamment en amont leurs propositions sur l'ensemble des dossiers sociaux qui pourront être évoqués dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, qui débutera le 1er juillet prochain. Xavier BERTRAND a également souligné que les institutions européennes et les pays qui auront précédé et qui succéderont à la France à la Présidence de l'Union européenne, et plus particulièrement la Slovénie, la République tchèque et la Suède seront étroitement associés à cette démarche, qui dépassera donc le seul cadre de la préparation et du déroulement de la Présidence française.</p> <p>Au cours de cette réunion, Xavier BERTRAND et Martin HIRSCH ont précisé que la dimension sociale sera un enjeu essentiel de la Présidence française de l'Union européenne. Ils ont notamment échangé avec les partenaires sociaux sur un certain nombre de sujets sur lesquels ils ont rappelé la nécessité d'avancer sur un certain nombre de dossiers, comme par exemple les directives sur le temps de travail et le travail intérimaire ou la directive sur les comités d'entreprise européens.</p> <p>Xavier BERTRAND a ensuite souligné que la Présidence française serait également l'occasion d'engager un travail sur la révision de l'agenda social, qui arrive à échéance en 2010. Il a rappelé les initiatives d'ores et déjà engagées par la France dans ce cadre, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec Christine LAGARDE, la mise en place d'une mission de réflexion sur la dimension sociale de la Stratégie de Lisbonne confiée Laurent COHEN TANUGI. Cette mission a été menée en concertation étroite avec le CDSEI et doit aboutir à un rapport qui sera remis aux ministres le 15 mars prochain ;</li> <li>- avec Jean-Pierre JOUYET, la mise en place d'une mission confiée à Bernard BRUNHES, qui aura pour objectif de préparer les discussions entre les Etats membres sur la révision de l'agenda social, auquel sera consacrée la réunion informelle des ministres en charge du travail et des politiques sociales les 11 et 12 juillet prochains à Chantilly. Xavier BERTRAND a rappelé que ces documents seront soumis au CDSEI au début du mois de juin 2008 ;</li> </ul>
--	--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation d'une conférence d'experts, en novembre 2008, sur l'agenda social ;</li> <li>- Martin HISRCH a par ailleurs indiqué que la France inviterait pour la première fois les 27 ministres chargés de la pauvreté à se réunir à la veille de la journée mondiale de lutte contre la pauvreté sur un ordre du jour actuellement discuté entre les Etats membres.</li> </ul> <p>Xavier BERTRAND s'est enfin félicité de la démarche engagée avec l'ensemble des partenaires sociaux, aux niveaux national et communautaire, sur la flexicurité et la mobilité du marché du travail, notamment dans le cadre de la mission européenne co-présidée par Vladimir SPIDLA et Gérard LARCHER, et a souhaité qu'elle se poursuive avec la même intensité et dans le même esprit de concertation. Suite à l'adoption du traité de Lisbonne par la France, il a souhaité que ce dialogue sur les valeurs de l'Europe sociale puisse s'enrichir, et a invité les partenaires sociaux à lui faire toutes les propositions qu'ils jugeront utiles dans ce cadre.</p> <p>Xavier BERTRAND a annoncé qu'en concertation avec l'ensemble des membres du Comité, il serait à nouveau réuni, dans la même configuration, avant le début de la Présidence française, et tout au long du semestre de la Présidence.</p>
TRAVAIL / Solidarité / Minima sociaux	Simplification des démarches : la CAF et la Poste unissent leurs efforts	Xavier BERTRAND Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité	<p>Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, Jean-Paul BAILLY, Président du groupe La Poste, Jean-Louis DEROUSSEN, Président de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, et Philippe GEORGES, Directeur général de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, ont signé jeudi 21 février 2008 une convention de partenariat destinée à renforcer la coopération entre La Poste et la CNAF pour simplifier l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires de minima sociaux au quotidien, le travail de leurs agents, et l'échange d'informations.</p> <p>Ce partenariat découle de deux constats. Tout d'abord, près d'un tiers des bénéficiaires de minima sociaux disposent aujourd'hui d'un compte à La Poste, et rencontrent des difficultés en raison du nombre d'allocataires présents dans leur bureau de Poste, le 5 de chaque mois, lorsqu'ils s'y rendent afin de percevoir leur allocation.</p> <p>Par ailleurs, les agents, confrontés à cette affluence, ne peuvent pas consacrer un temps trop long au traitement de chaque cas particulier.</p>

			<p>Ensuite, la CNAF, qui compte 8,5 millions d'allocataires, est amenée à envoyer de nombreux courriers, qui concernent notamment des changements ou des situations de régularisation des allocataires.</p> <p>Ceux-ci doivent donc en être informés rapidement, mais les CAF ne disposent pas toujours des dernières adresses des bénéficiaires.</p> <p>La Poste et la CAF ont donc eu à cœur d'instaurer un partenariat durable, au service de la simplification, de la confidentialité, de la sécurité et de la qualité du service. Cette convention vise notamment à simplifier les démarches des allocataires et le travail des agents en étudiant un étalement du paiement des allocations sur les tous premiers jours du mois, et à améliorer le lien postal entre les CAF et leurs allocataires, en échangeant des informations, mais aussi en mettant en place un suivi spécifique des courriers recommandés via la « lettre recommandée électronique », qui permettra un meilleur suivi des recommandés.</p> <p>Au cours de la séance de signature de la convention, Xavier BERTRAND a salué cette initiative intelligente et pragmatique au service de la solidarité. Il a souligné que cette démarche, qui se fait en tenant compte des exigences de confidentialité, de sécurité, et d'égalité de traitement vis-à-vis des bénéficiaires, savait se préoccuper aussi du quotidien des agents des CAF et de La Poste, et de leurs conditions de travail, et de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires des minima sociaux. En effet, ils seront à la fois mieux accompagnés par les agents, qui disposeront davantage de temps pour cela, et auront également plus de temps pour eux-mêmes, plus de temps à consacrer à leur insertion professionnelle ou à leur formation par exemple.</p> <p>Xavier BERTRAND a particulièrement souligné que l'étalement du paiement, actuellement à l'étude au sein de La Poste et de la CNAF, devrait se faire dans les tout premiers jours du mois, et en tout état de cause, pas au-delà du 5 du mois, afin de garantir l'égalité de traitement entre les bénéficiaires, et que leur quotidien ne soit pas affecté par cette mesure.</p> <p>Il a enfin précisé qu'aussi souvent que cela serait possible, le Gouvernement encouragerait ces démarches qui permettent, avec plus d'échanges d'informations, dans le respect des libertés individuelles, de demander moins de pièces justificatives aux allocataires.</p>
TRAVAIL / Solidarité / Femme	Installation de la commission de	Valérie LÉTARD Secrétaire d'État chargée de la	« <i>Les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes ne peuvent se concevoir sans une réflexion approfondie sur l'image de la femme, sur</i>

	réflexion sur l'image de la femme dans les media	Solidarité	<p><i>l'image des femmes.</i></p> <p><i>Ce travail sur les représentations, le gouvernement entend le mener dans tous les domaines. Dans l'éducation tout d'abord, nous avons engagé un travail approfondi avec les personnels éducatifs pour proscrire les clichés sexistes, qui restreignent les choix de formation, qui légitiment les rapports de force et de domination des garçons sur les filles et plus tard des hommes sur les femmes. Dès la fin de la classe de troisième, les parcours des filles et des garçons divergent, et en terminale 65% des garçons obtiennent un bac scientifique, contre 39,8% des filles.</i></p> <p><i>Ce sont des chiffres qui parlent d'eux-mêmes, quand on connaît la sur-valorisation de cette section pour l'orientation ultérieure dans l'enseignement supérieur.</i></p> <p><i>Le gouvernement a également la volonté d'agir dans le monde de l'entreprise, avec les professionnels, pour éliminer les représentations qui cantonnent les femmes dans certains métiers et certaines fonctions. Les derniers chiffres publiés par l'INSEE sont à cet égard très significatifs. Ils montrent notamment que, dans le secteur privé, un poste d'encadrement sur quatre seulement est occupé par une femme, une proportion qui descend à 16 % si l'on s'intéresse aux cadres dirigeants de la fonction publique d'Etat !</i></p> <p><i>Pour faire évoluer ces chiffres, les lois, nous le savons bien, ne suffiront pas ; c'est pourquoi nous devons agir sur les représentations des femmes dès le plus jeune âge, puis dans le milieu professionnel, tout au long de la vie. Or qu'y a-t-il de plus présents dans nos vies que les journaux, la radio, la télévision, Internet ou le cinéma ?</i></p> <p><i>Les médias jouent à la fois un rôle d'imitation et de révélation ; ils sont un miroir grossissant de notre société, de ses représentations, mais ils sont aussi le lieu de la formation de ces images partagées. Leur rôle est donc fondamental dans la constitution de l'identité de chacun de nos concitoyens comme de sa vision du monde, des genres et de leur place. La communication n'est pas seulement un ensemble d'images mais bien un rapport social médiatisé par des images ; chacune de ces images peut être porteuse d'une domination symbolique, d'un rapport de force, d'un stéréotype qui prendra corps dans la réalité.</i></p> <p><i>Aujourd'hui, malgré les efforts des professionnels de la publicité, de la presse et de l'audiovisuel, malgré l'adoption de règles déontologiques,</i></p>
--	--------------------------------------------------	------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			<p><i>certaines images, certains messages ou propos continuent de véhiculer des représentations souvent très stéréotypées, parfois même dégradantes, de l'image de la femme.</i></p> <p><i>Le travail sur l'image des femmes dans les médias est donc pluriel : au-delà d'un premier niveau, celui du respect de la dignité de la femme, s'ajoute un niveau plus profond, celui de la recherche des représentations qui empêchent d'installer l'égalité des sexes comme une donnée normale et indiscutable de notre société.</i></p> <p><i>Nous devons donc identifier comment se forment ces catégories orientées de la pensée, ces images qui s'ancrent dans l'inconscient collectif, et qui continuent à figer la place de chaque genre. Lorsque Simone de Beauvoir souhaite amener les femmes à être en « identité de situation » avec les hommes, sans rien perdre de leurs qualités singulières, j'y vois aussi une réflexion sur ces représentations qui conditionnent l'image que la société a des femmes comme celle que les femmes se font de leur propre place. Le rôle des médias dans la construction des rapports sociaux entre les hommes et les femmes est donc central.</i></p> <p><i>Cette réflexion, j'ai souhaité qu'elle soit guidée par les maîtres mots de liberté et de modernité.</i></p> <p><i>Liberté tout d'abord de ton, de convictions, avec des esprits indépendants.</i></p> <p><i>Liberté ensuite dans ses modalités de travail, avec un document final dont la forme sera définie par la Commission elle-même.</i></p> <p><i>Liberté enfin dans son approche de la création : telle que je l'envisage, cette réflexion ne saurait porter atteinte à la libre création, qui peut et doit être conciliée avec le respect de la dignité humaine et l'objectif d'égalité.</i></p> <p><i>Ce travail devra également se caractériser par sa modernité : il est temps que l'image des femmes corresponde à ce qu'elles vivent et à ce qu'elles sont devenues. Il est temps d'en finir avec la ménagère de 50 ans et de faire émerger les femmes du XXIème siècle, celles qui sauront prendre toute leur place sans rien perdre de leurs spécificités. Une telle réflexion ne peut émaner que de ceux qui dessinent l'image de la femme au quotidien et de ceux qui la transmettent par l'intermédiaire des médias. »</i></p> <p>Discours de Valérie LETARD. 27/02/08</p>
TRAVAIL / Solidarité /	Vers des plans	Valérie LÉTARD	« Je souhaite en effet vous annoncer les 4 priorités qui devront être prises

<p>Handicap TRAVAIL / Solidarité / Personnes âgées dépendantes</p>	<p>régionaux des métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes</p>	<p>Secrétaire d'État chargée de la Solidarité</p>	<p><i>en compte dans ces plans régionaux des métiers et les 10 objectifs concrets qui permettront de les construire.</i></p> <p><i>La priorité 1 est de faciliter l'identification des besoins. Il s'agit en effet de connaître le nombre de personnes diplômées par an et par filières, les candidats et/ou diplômés à la VAE, celles exerçant dans le secteur de l'aide à domicile et celles ayant une première qualification et en recherche d'emploi. Cela permettra d'identifier les besoins à court et moyen terme, le nombre de recrutements nouveau nécessaire et ceux liés au remplacement des personnes partant à la retraite dans les 5 prochaines années.</i></p> <p><i>La priorité 2 est de recruter pour répondre aux besoins actuels et futurs.</i></p> <p><i>Ainsi le recrutement pourra se faire auprès de 4 publics cibles : le grand public, les jeunes qui seront sensibilisés dès le collège et le lycée, les publics en situation difficile pourront accéder aux métiers de la dépendance en s'appuyant sur un nouvel outil : le PARMED (parcours d'accès aux métiers de la dépendance). Celui-ci sera le fruit d'une collaboration entre les conseils généraux et le service public de l'emploi. Par cet accompagnement individualisé renforcé par une offre de formation spécifique, le PARMED permettra aux demandeurs d'emploi intéressés par ces métiers d'acquérir les compétences nécessaires et enfin, les cadres intermédiaires pourront bénéficier de formations adaptées en termes de management et de gestion. La priorité 3 sera de former pour mieux accompagner les personnes et pour mieux reconnaître les compétences des professionnels. La formation des personnels doit en effet bénéficier d'une ingénierie renouvelée. Pour cela, nous proposons de développer des passerelles et des tronc communs de formation entre les différents secteurs (petite enfance, personnes âgées, personnes handicapées). Par ailleurs, des objectifs ambitieux doivent être affichés en terme de VAE (validation des acquis de l'expérience). Il s'agit pour cela de mettre en place des actions de formation continue. Cela permettra aussi aux aidants familiaux d'accéder à des formations et reconnaître leur expérience en termes d'accompagnement. Enfin il est nécessaire d'imaginer les formations permettant de créer de nouveaux métiers, les métiers d'avenir, ceux liés au handicap ou aux maladies dégénératives (maladie d'Alzheimer).</i></p> <p><i>La priorité 4 portera sur la valorisation des métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes. Cette valorisation passe par leur reconnaissance et par la garantie d'un cadre éthique d'exercice professionnel. Cette reconnaissance sera facilitée par la</i></p>
--------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			<p><i>création d'un répertoire national des métiers de la dépendance expliquant la nature de chaque métier, les possibilités d'évolutions de formations et de perspectives professionnelles. Enfin la généralisation des passeports de formation par l'employeur permettra de contribuer concrètement à la lisibilité du parcours choisi. Enfin, un cadre déontologique et éthique sera élaboré pour l'intervention des professionnels en établissements ou à domicile. Ce cadre déontologique fera l'objet d'une recommandation de l'Agence Nationale d'Evaluation sociale et médico-sociale appuyée par des modules de formation initiale et continue sur la base de propositions du Conseil Supérieur du Travail Social. »</i></p> <p><i>Discours de Valérie Létard. 12/02/08</i></p>
<p>TRAVAIL / Solidarité / Handicap TRAVAIL / Solidarité / Personnes âgées dépendantes</p>	<p>Vers des plans régionaux des métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes</p>	<p>Valérie LÉTARD Secrétaire d'État chargée de la Solidarité</p>	<p>La méthode proposée repose sur les compétences des régions. En effet, depuis le 1er janvier 2005, c'est aux régions que revient la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre de la politique de formation des travailleurs sociaux, dans le cadre du schéma des formations sociales.</p> <p>Elles sont également compétentes pour répartir les étudiants dans les formations sanitaires et paramédicales sur la base du schéma régional des formations sanitaires. C'est aux régions également d'assurer le financement de la formation initiale et des aides aux étudiants. Ces schémas, qui s'inscrivent dans le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP) sont élaborés avec l'ensemble des acteurs concernés au niveau local. Dans ce contexte l'Etat souhaite contractualiser avec les régions et leurs partenaires.</p> <p>Dans cette perspective je signerai cet après midi un protocole d'accord avec la Région Nord-Pas de Calais. Une convention d'objectif et de moyens sera élaborée et signée au mois de juin prochain.</p> <p>Les deux autres régions pressenties étant l'Alsace et le Centre.</p> <p>Ces conventions permettront de fixer le cadre méthodologique de l'action engagée par la Région en lien avec les priorités et les objectifs définis dans le plan national des métiers de la dépendance : repérage des besoins, expérimentations de formations nouvelles, financement et conditions de contractualisations avec les partenaires financiers. La CNSA qui est représentée par son directeur Denis PIVETEAU, va appuyer ces 3 expérimentations en y consacrant un budget spécifique de 8 millions d'euros la première année.</p> <p>Pour accompagner ces expérimentations, un comité de pilotage sera créé</p>

			<p>au niveau national. L'une des fonctions de ce comité sera de mutualiser les financements existants autour d'objectifs communs définis dans le cadre de conventions nationales avec les partenaires concernés.</p> <p>A titre d'exemple, nous signerons dans une quinzaine de jours une convention cadre et des conventions financières entre l'Etat, la CNSA et l'UNA dont je salue le président FLAGEUL présent parmi nous. Nous poursuivrons ensuite la signature de telles conventions avec d'autres structures comme l'ADMR et la FEPEM si elles souhaitent s'engager dans cette direction. Le but de ces conventions est de moderniser les réseaux d'aide à domicile et ainsi de faciliter leur organisation territoriale.</p>
<p>TRAVAIL / Solidarité / Handicap</p> <p>TRAVAIL / Solidarité / Personnes âgées dépendantes</p>	<p>Vers des plans régionaux des métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes</p>	<p>Valérie LÉTARD Secrétaire d'État chargée de la Solidarité</p>	<p>Les personnes dépendantes et les personnes handicapées sont plus nombreuses et expriment de fortes attentes.</p> <p>En 2005, la France comptait 1 million de personnes âgées de plus de 85 ans. Ce nombre aura doublé d'ici 2015. Les dernières prévisions de l'INSEE confirment l'importance du sujet puisque le vieillissement de la population française devrait s'accroître entre 2005 et 2035. Ainsi la part des personnes âgées de plus de 60 ans qui représentait 20,8% de la population de France métropolitaine en 2005 devrait atteindre 30,6% en 2035. Dans le même temps, la part des personnes de plus de 75 ans évoluera de 8 à 13,3%. Ce vieillissement conduit les pouvoirs publics à se mobiliser en faveur d'une politique du bien vieillir et d'un meilleur accompagnement des familles.</p> <p>Par ailleurs, la loi du 11 février 2005 identifie de nouveaux droits pour les 5 millions de personnes handicapées qui vivent en France<sup>1</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le droit à l'accessibilité généralisée : école, emploi, cadre bâti, établissements recevant du public etc...</li> <li>- le droit à la compensation qui se traduit par des aides humaines et des aides techniques.</li> </ul> <p>Pour répondre aux besoins, les services d'aide à domicile et le nombre de places en établissements ne cessent d'augmenter.</p> <p>Trois millions de personnes environ bénéficient de services à domicile dont 800 000 sont âgés de 70 ans et plus. On constate une croissance des effectifs du secteur autour de 5,5 % par an depuis 1990. 60 % des bénéficiaires de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) vivent à domicile (DREES, études et résultats, avril 2007), 90 % des personnes âgées souhaitent rester à leur domicile.</p>

			<p>S'agissant des établissements, pour la seule année 2008, la loi de financement de la sécurité sociale consacre 650 millions d'euros de mesures nouvelles en direction des personnes âgées en créant notamment 7.500 places d'EPHAD (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), 6.000 places de SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile), 2.125 places d'accueil de jour et 1.125 places d'hébergement temporaire. Ces créations de place supposent des créations d'emplois, de personnels qualifiés formés sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Enfin, s'agissant des personnes handicapées, le Gouvernement a consacré cette année, plus de 450 millions d'euros de mesures nouvelles en créant pour les enfants, 2.200 places supplémentaires, dont 1.250 places de SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile), 300 places pour autistes, 150 pour polyhandicapés, 200 places pour déficients intellectuels et 300 places en ITEP (Instituts Educatifs, Thérapeutiques et Pédagogiques).</p> <p>Par ailleurs, 4.925 places nouvelles, réparties en 2.600 places en MAS/FAM (Maison d'Accueil Spécialisé /Foyer d'Accueil Médicalisé), 225 places d'accueil temporaire et 2.100 places en SAMSAH/SSIAD (Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés/Services de Soins Infirmiers à Domicile) sont créées pour les adultes handicapés.</p> <p>Quels sont les moyens humains d'aujourd'hui et de demain ? Qu'ils soient à domicile ou en établissements, les personnes âgées dépendantes ou les personnes en perte d'autonomie ont besoin d'un accompagnement de proximité et de qualité. Les estimations les plus récentes évaluent à près de 900.000 le nombre des professionnels paramédicaux et sociaux au service de la dépendance en établissement ou dans le cadre de l'aide à domicile.</p> <p>On estime qu'à l'horizon 2015, on aura besoin de 400 000 emplois supplémentaires dans ce secteur d'activités. Ce besoin est lié à 200.000 départs en retraite dans les 10 ans à venir et à la nécessité de créer 200.000 emplois nouveaux liés aux mesures nouvelles, comme la lutte contre la maladie d'Alzheimer ou l'autisme, et aux créations de places en établissements et services médico-sociaux. Avec ces 400.000 emplois, plus de 1,1 million d'emplois seront au service des personnes dépendantes avant 2015.</p> <p>Or, aujourd'hui, les personnels ont de plus en plus de difficultés à répondre à ces besoins.</p>
--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			<p>En effet, les tâches se sont extrêmement diversifiées.</p> <p>Une adaptation des compétences des personnels aux besoins des personnes dépendantes s'avère nécessaire pour le bien être des personnes les plus vulnérables et pour soulager leurs accompagnants. Le renforcement de leurs compétences leur permettra également d'être mieux valorisés en leur proposant des évolutions de carrière et des perspectives.</p>
--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Ministère de l'Éducation nationale

<p>EDUCATION/ Education/ Citoyenneté</p>	<p>Xavier DARCOS a reçu des personnalités et des institutions en charge de la mémoire de la Shoah</p>	<p>Xavier DARCOS Ministre de l'Éducation nationale</p>	<p>Xavier DARCOS a reçu le 27 février, autour de Simone VEIL, de Serge KLARSFELD et de Claude LANZMANN, des personnalités et des institutions en charge de la mémoire de la Shoah, pour réfléchir aux modalités de l'enseignement de l'Holocauste en primaire.</p> <p>Cette rencontre avait pour objectif de définir les modalités de mise en oeuvre de la proposition du Président de la République de permettre à chaque élève de C.M. 2 de découvrir le nom, le visage ou le parcours singulier de l'un des 11 400 enfants juifs de France morts en déportation.</p> <p>Cette réunion a permis de dégager un large accord de l'ensemble des participants sur la nécessité absolue de transmettre la mémoire de la Shoah aux jeunes générations, à partir de la connaissance précise des faits qui se sont déroulés au cours de la Seconde guerre mondiale.</p> <p>Les participants ont notamment acté le fait que, conformément à la proposition du Président de la République, ce travail d'histoire et de mémoire s'appuiera sur l'histoire et l'exemple particulier, étudié par classe, de chacun des 11 400 enfants juifs de France morts en déportation, à partir de l'importante documentation historique rassemblée par Serge Klarsfeld. A partir de ces exemples, un travail historique complémentaire pourra être mené sur la situation de la ville ou de la région de l'école concernée.</p> <p>A l'issue de cette réunion, Xavier DARCOS a confié officiellement à Hélène WAYSBORD-LOING, inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale et présidente de l'association de la maison d'Izieu, le soin de mener un travail de coordination avec l'ensemble des personnalités et des institutions présentes afin de permettre la réalisation des outils pédagogiques adaptés à ce travail.</p>
<p>EDUCATION/ Education/ Apprentissage</p>	<p>Présentation des nouveaux programmes du primaire</p>	<p>Xavier DARCOS Ministre de l'Éducation nationale</p>	<p>Xavier DARCOS a présenté à la presse le mercredi 20 février les grandes orientations de la réforme de l'école primaire, en particulier la réorganisation du temps scolaire et la réécriture des programmes qui, prochainement, feront l'objet d'une consultation.</p> <p>« Diviser par trois, en cinq ans, le nombre d'élèves qui sortent de l'école primaire avec de graves difficultés et diviser par deux le nombre d'élèves</p>

			<p>ayant pris une année de retard dans leur scolarité », tels sont les résultats attendus par le ministre de l'Éducation nationale.</p> <p><b>Premier changement,</b> les programmes comportent désormais <b>des horaires plus simples et plus précis</b>, qui définissent un horaire unique clairement identifié pour chaque discipline au lieu des fourchettes horaires prévues par les anciens programmes. Cette nouvelle présentation des horaires permet de marquer plus particulièrement l'importance donnée à l'apprentissage des mathématiques et du français. Ainsi, le volume horaire hebdomadaire réservé au Français sera désormais de 10 heures en cycle 2 et de 8 heures en cycle 3, alors qu'il variait, pour le cycle 3, entre six et huit heures dans les programmes précédents. De même, l'horaire d'éducation physique et sportive est renforcé, passant de 3 heures à 4 heures par semaine, conformément à la volonté du Président de la République. Les programmes de sciences, d'histoire géographie et de pratique artistique sont recentrés sur l'essentiel.</p> <p><b>Deuxième changement, l'ambition retrouvée des programmes disciplinaires.</b></p> <p>Elle concerne toutes les disciplines, mais elle est particulièrement sensible dans les domaines du Français et en mathématiques. L'enseignement de la grammaire, du vocabulaire et de l'orthographe est désormais abordé de manière explicite et il nous a paru important qu'un enfant qui sort de l'école primaire ait appris l'ensemble des temps de l'indicatif, y compris le futur antérieur et le plus-que-parfait ! La pratique de la récitation et de la rédaction, exercices utiles de l'école primaire, font également leur retour dans les programmes officiels.</p> <p><b>Troisième changement,</b> l'ouverture des élèves sur <b>d'autres formes de connaissances</b>. Une initiation à l'histoire des arts est introduite dès le cours préparatoire et bénéficie d'un programme précis dès le CE2 en lien avec l'étude des six périodes chronologiques prévues par le programme d'histoire. Elle bénéficiera d'un horaire spécifique qui lui sera attribué au cycle 3, avec un minimum de 20 heures annuelles en liaison avec l'enseignement de l'histoire, de la pratique artistique et du français. De même, une éducation au développement durable est intégrée à la fois au programme de géographie et au programme de sciences du cycle 3.</p> <p><b>Quatrième changement,</b> l'introduction de <b>l'instruction civique et morale</b> qui remplace l'éducation civique. Cet enseignement permet à l'enfant de découvrir progressivement les valeurs, les principes et les règles qui régissent l'organisation des relations sociales, depuis l'observation des</p>
--	--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			<p>règles élémentaires de civilité jusqu'aux règles d'organisation de la vie démocratique.</p> <p>Les principes de la morale et l'importance de la règle de droit sont notamment présentés au travers de maximes (« la liberté de l'un s'arrête là où commence celle d'autrui ») ou d'adages juridiques tels que « nul n'est censé ignorer la loi ». Il inclut la connaissance des symboles de la République française et, pour la première fois, des symboles de l'Union européenne. Enfin, les élèves découvrent les traits constitutifs de la nation française, du projet européen et de la francophonie.</p> <p><b>Cinquième changement</b>, la très forte <b>cohérence donnée aux programmes de l'école maternelle</b>, dont la finalité très clairement affirmée est de préparer les élèves à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul tout en conservant sa spécificité propre. L'accent mis sur l'apprentissage du vocabulaire, qui reprend les conclusions du rapport que m'avait remis le professeur Alain BENTOLILA au mois de décembre dernier, constitue également un apport important pour la réussite scolaire future des élèves.</p>
EDUCATION/ Education/ Statut et nombre d'enseignants	Redéfinir la condition enseignante	Xavier DARCOS Ministre de l'Education nationale	<p>« Il est impossible de proposer un véritable projet pour l'école et une ambition renouvelée pour les enseignants si nous refusons de sortir des clivages idéologiques éternels que soulève cette question et si nous posons comme principe intangible le respect de règles élaborées dans les années 1950 », a souligné Xavier DARCOS.</p> <p>Le livre vert, a-t-il poursuivi, « définit des pistes et esquisse des solutions alternatives. Il s'agit naturellement d'un travail mené en toute indépendance et dont les conclusions sont proposées au débat sans pour autant engager le gouvernement ».</p> <p>Le ministre de l'éducation nationale a indiqué qu'il se donnait trois mois pour définir le contenu du livre blanc, lequel rassemblera les propositions du gouvernement, et le discuter avec les syndicats. Ces derniers seront prochainement associés à la définition du calendrier et de la méthode de travail.</p> <p>Xavier DARCOS a rappelé que, s'agissant de la condition enseignante, il avait une préoccupation centrale, « celle de permettre aux enseignants d'améliorer substantiellement leur pouvoir d'achat en leur donnant la possibilité de travailler plus pour gagner plus, comme le Président de la République en a déjà offert la possibilité à tous les Français ». Avec l'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires, près de 250</p>

			<p>millions d'euros de pouvoir d'achat supplémentaire ont été libérés dès cette année pour les enseignants.</p> <p>Remarquant dans sa conclusion que, dans bien des cas, « les syndicats enseignants étaient non seulement ouverts au dialogue, mais aussi conscients de la nécessité d'avancer et de ma volonté de le faire », le ministre a pris l'engagement auprès des enseignants « de faire en sorte que les premiers effets des mesures sur lesquelles nous nous accorderons apparaissent dès la rentrée 2009 dans leur emploi du temps, dans leur établissement scolaire, et au bas de leur feuille de paie ».</p>
--	--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

RECHERCHE/ Recherche/ Innovations	Inciter les entreprises à innover	Valérie PECRESSE Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	<p>Valérie PECRESSE, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, est intervenue à l'occasion des « Rencontres de l'innovation et des entreprises innovantes ».</p> <p>Revenant sur le rôle moteur de l'innovation dans la croissance, elle a insisté sur la qualité des liens unissant la recherche à l'entreprise, la recherche théorique aux applications pratiques.</p> <p>En témoignent les prix récemment décernés à Albert FERT et Joseph SIFAKIS. Elle a rappelé les divers outils destinés à accompagner les entreprises innovantes : Crédit Impôt Recherche, dispositif CIFRE, Jeunes Entreprises Universitaires.</p>
RECHERCHE/ Recherche/ Formation tout au long de la vie	Promouvoir la formation tout au long de la vie	Valérie PECRESSE Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	<p>Valérie PECRESSE, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, est intervenue à l'occasion du Forum universités/entreprises qui se tenait à Bruxelles.</p> <p>La ministre a rappelé la volonté de la France de faire du développement de la formation tout au long de la vie l'un des enjeux majeurs de future présidence de l'Union. L'objectif est favoriser les alternances entre périodes de vie professionnelle et périodes de formation.</p>

## Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

SANTÉ / Santé / Alzheimer	Les grands axes du Plan Alzheimer dévoilés	Nicolas SARKOZY Président de la République	<p>Le président de la République a annoncé, le 1er février, dix "mesures phares" dans le cadre du Plan Alzheimer. Une enveloppe de 1,6 milliard d'euros leur sera allouée d'ici à 2012. Nicolas SARKOZY souhaite également faire de cette question un "enjeu européen".</p> <p>Le plan a été dévoilé à l'occasion d'un déplacement de Nicolas Sarkozy au pôle d'activités scientifiques de Sophia-Antipolis, dans les Alpes-maritimes.</p> <p>Il était accompagné de Valérie PECRESSE, Roselyne BACHELOT-NARQUIN et de Valérie LETARD, secrétaire d'État chargée de la Solidarité.</p> <p>Le plan s'appuie sur les propositions faites par la Commission présidée par le professeur Joël Ménard qui montrent l'intérêt d'une approche intégrée de la recherche, des soins et de l'accompagnement.</p> <p>Une répartition qui évite un déficit supplémentaire de l'assurance maladie Sur la somme avancée par le président de la République, 1,4 milliard ira au volet médico-social et sanitaire, couvert par les franchises médicales. Restent 200 millions d'euros, pris en charge par l'État. Une somme qui sera attribuée à la recherche, dans le cadre d'une nouvelle "fondation de coopération scientifique".</p> <p>Des "maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades" seront labellisées sur tout le territoire français, parallèlement au renforcement du soutien à domicile.</p> <p>Le président de la République a chargé Florence LUSTMAN, inspectrice générale des Finances, de mener une mission interministérielle d'animation et de coordination de la mise en œuvre de ce plan.</p> <p>La lutte contre la maladie d'Alzheimer sera une des priorités de la Présidence française de l'Union européenne - second semestre 2008. Une conférence européenne se tiendra à l'automne sur cette question.</p>
SANTÉ / Santé / Alzheimer	Plan Alzheimer 2008-2012	Nicolas SARKOZY Président de la République	La maladie d'Alzheimer touche aujourd'hui 860 000 personnes en France.

C'est un drame pour les malades et leur entourage, ainsi que pour la société toute entière. Dans les années à venir, les coûts humains et financiers de la maladie vont encore s'alourdir. Chaque année, ce sont en effet 225 000 nouveaux cas qui se déclarent. En 2020, si rien n'est fait, il y aura 1 200 000 personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer et 2 100 000 personnes en 2040.

Les politiques qui se sont succédées jusqu'à aujourd'hui n'ont pas été à la hauteur de ces enjeux. C'est pourquoi le Président de la République a décidé de lancer un Plan Alzheimer réellement ambitieux, afin de mieux connaître, mieux diagnostiquer et mieux prendre en charge la maladie. D'une durée de cinq ans (2008-2012), il représentera un effort cumulé de 1,6 milliard d'euros, financé par l'Etat (volet « recherche ») et par les franchises médicales (volets « soins » et « accompagnement médico-social »). Le Président de la République a confié à Mme Florence LUSTMAN la mission d'animer et de coordonner la mise en œuvre du plan, ainsi que d'établir les indicateurs qui permettront de suivre son avancée et d'évaluer ses résultats.

1. L'effort de recherche en faveur de la maladie d'Alzheimer sera sans précédent.

Oublié dans les politiques précédentes, l'effort de recherche s'élèvera à 200 millions d'euros sur cinq ans. Il sera piloté par une fondation de coopération scientifique, créée au premier semestre 2008 et dotée par l'Etat d'un capital de 15 millions d'euros. Rassemblant l'ensemble « Alzheimer » du département « neurosciences » de l'INSERM, cette fondation mettra en œuvre les mesures proposées par la commission présidée par le Professeur MENARD : soutien aux jeunes chercheurs et aux jeunes médecins, financement d'équipements lourds, synergies entre recherche fondamentale et recherche clinique, partenariats avec les industriels de santé.

Ce nouvel élan permettra à notre pays de rattraper son retard dans la recherche sur la maladie d'Alzheimer et favorisera la découverte en France d'un diagnostic validé et d'un traitement à l'efficacité indiscutable.

2. Les capacités de diagnostic seront augmentées et les conditions de l'annonce de la maladie améliorées.

Le volet sanitaire représentera une dépense de plus de 200 millions d'euros sur cinq ans. Ils permettront d'augmenter le nombre de structures

			<p>hospitalières capables de faire le diagnostic de la maladie. 38 consultations mémoire de proximité et 3 centres mémoire de ressources et de recherche (CMRR) seront créés dans des hôpitaux d'ici à 2012, réduisant ainsi les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous dans ce type de structure.</p> <p>La mise en place d'un dispositif d'annonce de la maladie, avec l'élaboration d'un référentiel, permettra de mieux informer le malade au moment du diagnostic sur l'accompagnement médico-social dont il pourra bénéficier.</p> <p>3. Chaque malade bénéficiera d'un environnement adapté à la spécificité de sa condition.</p> <p>1,2 milliard d'euros seront consacrés à l'accompagnement médico-social sur cinq ans afin d'améliorer la qualité de vie des malades et de leurs familles. La priorité est de permettre le maintien à domicile car la majorité des personnes malades souhaitent rester chez elles. 500 équipes spécialisées, composées d'assistantes en gérontologie, de psychomotriciens ou d'ergothérapeutes, seront créées dans ce but, ce qui ouvrira 5 000 nouvelles places de services à domicile. En établissement, 30 000 places d'hébergement (dont 12 000 nouvelles places) feront l'objet d'un renforcement en personnel afin que les soins et les activités soient plus adaptés à la spécificité des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (déambulations, troubles du comportement).</p> <p>Une porte d'entrée unique dans le système de prise en charge sera proposée aux patients et aux familles, à travers les « Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer ». Elles joueront le rôle de guichet unique et de lieu d'orientation de la prise en charge, avec le conseil des médecins et des assistants sociaux.</p> <p>Un métier nouveau sera créé, celui de coordinateur. Il sera le chef d'orchestre de la prise en charge sanitaire et médico-sociale du malade, assurera la liaison entre les équipes et garantira une véritable prise en charge multidisciplinaire adaptée à la situation de chacun. Son intervention s'adressera en priorité aux cas complexes.</p>
SANTE / Santé / Nutrition	Plan « santé-jeunes »	Roselyne BACHELOT-NARQUIN Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports	La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports a présenté une communication sur le plan « santé-jeunes » au conseil des ministres du 27 février dernier.
SANTE / Santé / Prévention			Ce plan comporte une série de mesures visant à mieux protéger la santé des jeunes et à répondre à leur besoin d'autonomie et de responsabilité.
SANTE / Sport /			

<p>Activités physiques</p>		<p>1.- Face à la diffusion préoccupante des comportements à risque et au développement d'habitudes alimentaires déséquilibrées, le plan met l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la lutte contre les pratiques addictives : la législation actuelle sur la vente de boissons alcoolisées aux mineurs sera rendue plus cohérente et protectrice ;</li> <li>- la promotion d'habitudes nutritionnelles plus équilibrées : il s'agit d'agir sur l'environnement des jeunes, notamment en matière de publicité, de bonnes pratiques autour des caisses des grandes surfaces, de restauration scolaire. Un observatoire de la qualité alimentaire sera créé ;</li> <li>- la lutte contre l'anorexie : une charte sera prochainement signée avec les professionnels du secteur de l'image du corps ; la protection des mannequins, en particulier lorsqu'ils sont mineurs, sera renforcée grâce à une mobilisation de la médecine du travail et de l'inspection du travail ; l'apologie dans les médias de l'extrême maigreur et de l'anorexie sera réprimée.</li> </ul> <p>2.- Des mesures particulières seront prises en faveur des jeunes les plus vulnérables qui se trouvent dans des situations dramatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des « maisons des adolescents » destinées aux jeunes en grande vulnérabilité seront créées dans tous les départements d'ici 2010 ; des équipes mobiles pluridisciplinaires iront, à partir de ces maisons, au devant des jeunes ;</li> <li>- un programme de prévention santé en milieu scolaire et universitaire, qui tiendra compte des inégalités territoriales en matière de santé, sera expérimenté ;</li> <li>- une campagne de promotion du numéro vert « fil santé jeunes » sera engagée. Le numéro d'appel sera réduit à 4 chiffres et la gratuité d'appel à partir de téléphones portables sera expérimentée ;</li> <li>- un dispositif de repérage et de prévention de la crise suicidaire et de la souffrance psychique des jeunes, plus particulièrement chez les jeunes homosexuels, sera mis en place ; le cinéaste André Téchiné participera à l'élaboration d'une campagne d'information qui sera lancée dès cette</li> </ul>
----------------------------	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			<p>année ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la campagne « contraception 2008-2009 » sera adaptée aux besoins des jeunes non scolarisés dans les quartiers populaires.</li> </ul> <p>3.- Le plan santé des jeunes repose également sur le développement de la place des activités physiques et sportives dans la vie courante des jeunes. Le nombre d'heures d'activités sportives sera augmenté à l'école dès la rentrée prochaine. Les crédits du Centre national pour le développement du sport (CNDS) ont été abondés en 2008 à cet effet. Le développement du sport à l'université sera favorisé ; une mission sur le sport à l'université a été confiée à Stéphane Diagana.</p> <p>4.- Le plan permet aux jeunes de devenir acteurs de leur santé, tout en répondant à leur désir d'autonomie et de responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les étudiants pourront mieux s'intégrer dans le système de santé en ayant la possibilité de verser en plusieurs fois leurs cotisations maladie pour les prochaines inscriptions universitaires. Les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé pourront plus facilement se transformer en centres de santé délivrant des soins curatifs ;</li> <li>- tous les jeunes de 16 à 25 ans pourront bénéficier, dès le 1er janvier 2009, d'une consultation annuelle et gratuite chez le médecin généraliste de leur choix. Les mineurs n'auront pas besoin d'un accord parental. Ils recevront, en même temps que leur première carte Vitale à 16 ans, un « passeport pour la santé », leur rappelant leurs droits en matière de santé et indiquant les structures de soins les plus proches de chez eux.</li> </ul> <p>Le travail gouvernemental de protection de la santé des jeunes se poursuivra autour, notamment, des axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le renforcement de la pédopsychiatrie ;</li> <li>- le soutien aux parents ;</li> <li>- la prise en charge la plus précoce possible, dès l'entrée au collège, des difficultés rencontrées par les adolescents.</li> </ul>
SANTÉ / Sport	Remettre le sport au	Bernard LAPORTE	<b>À moins de 150 jours des Jeux de Pékin, quel est l'objectif fixé à</b>

cœur de la société	Secrétaire d'État chargé des Sports	<p><b>l'équipe de France ?</b></p> <p>Depuis Atlanta (5e), en 1996, nous avons reculé d'une place. 6e à Sydney, puis 7e à Athènes. Il nous faut maintenir au moins notre septième rang mondial. Cela veut dire approcher des 40 médailles. Ce sera difficile car on sait qu'il y a des pays émergents. Mais il faut assumer ses ambitions. Je veux être optimiste. Au-delà, mon rôle c'est aussi d'anticiper et de préparer les Jeux de 2010 à Vancouver et les Jeux de Londres en 2012...</p> <p><b>Qu'avez-vous découvert en plongeant au cœur du sport français ?</b></p> <p>Pas mal de choses. Le sport professionnel, je le connaissais, j'ai baigné dedans durant presque 15 ans. Le modèle français du sport de haut niveau a produit de beaux résultats, mais il date aujourd'hui de plus de 50 ans. Et je crois qu'on n'a pas suffisamment pris en compte la dimension économique nouvelle du sport face à une concurrence désormais mondiale. Le manque d'infrastructures, je l'ai vécu au plus haut niveau. On le retrouve dans le sport amateur. Mais on doit aussi se poser la question de la place du sport dans la société française. Les Français sont passionnés de sport, c'est vrai. Mais le sport à l'école reste une matière secondaire et le bénévolat sportif s'essouffle...</p> <p><b>Quelles solutions préconisez-vous ?</b></p> <p>Il faut mobiliser autour d'une grande ambition. Je veux faire de la France l'une des toutes premières nations sportives dans le monde à horizon 2012. Ça veut dire, d'abord, rendre la France beaucoup plus compétitive sur le plan sportif : c'est la performance des athlètes, mais c'est aussi doter notre pays d'équipements dignes de ce nom, notamment via un financement privé... C'est aussi redonner au sport ses lettres de noblesse. Par manque de volonté politique, sans doute, le sport n'a pas en France la reconnaissance qu'il a en Allemagne ou en Espagne. Je veux remettre le sport au cœur de la société française. Il faut aller beaucoup plus loin sur le sport à l'école. Je veux vraiment que l'on prenne conscience du rôle que peut jouer le sport dans le développement des jeunes. Je sais que je vais choquer en disant ça, mais j'ose le dire : pour moi, le sport est une matière au moins aussi importante que les maths ou la physique.</p> <p><b>Comment inciter le financement privé ?</b></p> <p>En dehors de l'État, les collectivités locales font beaucoup. Mais on ne peut pas sans cesse demander au contribuable de mettre la main à la poche.</p>
--------------------	-------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les entreprises françaises doivent être beaucoup plus présentes dans le domaine du sport professionnel et du sport amateur. C'est ça aussi la place du sport dans notre société. Le sport en France, c'est plus de 30 milliards d'euros, presque 2 % de la richesse nationale. L'engagement des entreprises doit être à la hauteur de l'enjeu. Comme pour la culture, des exonérations fiscales existent. On peut réfléchir à de nouvelles mesures. Mais, d'ores et déjà, je mobilise les entreprises.

**Comment, après le nouvel échec de Lyon en Ligue des champions, améliorer la compétitivité des clubs français ?**

J'ai décidé de confier à mon collègue du gouvernement, Éric BESSON, qui est chargé de la prospective et qui est un grand passionné de foot, la conduite d'une étude complète sur la compétitivité du football professionnel français. Il n'y aura aucune question taboue : quand je vois les budgets de 140 millions d'euros à Lyon et de 300 millions au Real Madrid, je m'interroge. Un tel écart est-il normal ? Combien de temps, par exemple, l'OL va être en mesure de conserver un BENZEMA ? En début de semaine, je lisais que RIBERY annonçait qu'il ne reviendrait plus en club en France, parce qu'en Allemagne on était mieux traité. Il le vit, il doit avoir raison. Mais on est content d'entendre ça ?

**Où en est le dossier «Euro 2016» ?**

Quand le président ESCALLETES est venu me présenter le dossier, je lui ai dit : «Je vous suis tout de suite.» Il m'a dit : «On a un problème, on n'a pas de stades.» J'ai bien senti que notre candidature à l'Euro nous offrait une occasion formidable pour engager une modernisation sans précédent de nos enceintes. C'est là que j'ai décidé la création d'une commission Grands Stades Euro 2016 que j'ai confiée à Philippe SEGUIN. L'idée est de doter la France de stades du futur. On en est capable. Il faut renouer avec notre tradition futuriste. Pendant longtemps, la France a été à l'avant-garde : pensez à la tour Eiffel, à Beaubourg, à la Pyramide du Louvre !

**Autre sujet préoccupant, la fuite sans fin des jeunes talents. Avez-vous un remède ?**

C'est l'un des dossiers que j'ai décidé de porter à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne au 1er juillet. Il faut lutter contre la fuite des talents que nous formons localement. Avec le Brésil, la France est aujourd'hui le pays qui fournit le plus de talents aux autres ! Je vais demander que soit introduite une disposition européenne visant à ce

		<p>qu'un minimum de joueurs formés chez nous intègre nos clubs. Au foot, cela peut être six, au rugby peut-être dix. Il faut qu'il y ait un juste équilibre. On va en discuter avec les présidents de ligues et de clubs, ainsi qu'avec les autres ministres des sports européens.</p>
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Concernant le sport amateur, le président Sarkozy avait évoqué pendant sa campagne le statut des bénévoles...**

99 % du sport amateur tient grâce à nos 2 millions de bénévoles, c'est dire si ce dossier me tient particulièrement à cœur. Il y a un travail engagé pour créer un statut du bénévolat avant la fin de l'année. On réfléchit si on peut valoriser les acquis d'expérience pour les jeunes. Mais il faut aussi promouvoir l'esprit du bénévolat, le sens de la collectivité et le civisme. Depuis février dernier, je propose à tous les jeunes de 18 à 25 ans une mission d'engagement civique dans le domaine du sport. Ça a fait l'objet notamment d'une convention que j'ai signée avec Richard DESCOINGS, le patron de Sciences Po. Ce dispositif s'adresse à tous les jeunes, mais je suis fier qu'il fasse désormais partie intégrante de la scolarité des étudiants de cette grande école.

## Ministère de Logement et de la Ville

<p>LOGEMENT / Ville / Banlieue</p>	<p>Une nouvelle politique pour les banlieues</p>	<p>Nicolas SARKOZY Président de la République</p>	<p>Je veux une politique d'égalité des chances sur l'ensemble du territoire. Je veux une France où l'on ne parlera plus de quartiers sensibles, mais de quartiers populaires où il fait bon vivre.</p> <p>Cet objectif, je m'engage à le suivre, à l'évaluer et à l'atteindre en donnant aux habitants des quartiers les mêmes services publics qu'à tous les autres.</p> <p>Je demande donc aux ministres responsables de politiques touchant la vie des habitants des quartiers de me présenter, chacun, un programme sur 3 ans de mobilisation de leurs services sur les quartiers qui sont vraiment en difficulté. Chacun devra présenter des objectifs ambitieux de réduction des écarts entre ces quartiers et l'ensemble du territoire.</p> <p>Le Conseil Interministériel des Villes deviendra, sous l'autorité du Premier ministre, le lieu de décision et de suivi des résultats obtenus. Il ne sera plus un forum, mais un lieu de travail où seront examinés par les ministres des dossiers précis, quartier par quartier.</p> <p>Pour que ce pilotage se traduise rapidement par des résultats sur le terrain, la chaîne des responsabilités sera clarifiée. Elle ira des Préfets de région aux représentants de l'Etat dans le quartier. Je veux que ce représentant de l'Etat sur place soit doté d'une véritable autorité sur les services de l'Etat dans le quartier pour pouvoir leur imposer la mise en oeuvre des objectifs définis au plan national et pour pouvoir les obliger à travailler ensemble. Je veux qu'ils soient à temps plein et qu'il y en ait un par quartier. Leur généralisation devra être effective d'ici le 1<sup>er</sup> septembre.</p> <p>Si aujourd'hui les postes de fonctionnaires restent vacants dans les quartiers, je veux qu'à l'avenir, les agents les plus expérimentés et les plus motivés se portent candidats. Et je demande au ministre chargé de la Fonction Publique de me proposer rapidement des solutions innovantes pour les y inciter.</p> <p>Discours de M. le Président de la République. Une nouvelle politique pour les banlieues, Palais de l'Élysée - Vendredi 8 février 2008</p>
------------------------------------	--------------------------------------------------	-------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

LOGEMENT / Logement / Bailleurs	Avec les bailleurs sociaux, un nouveau pacte social	Nicolas SARKOZY Président de la République	<p>« J'ai demandé à Christine Boutin de conclure avec les bailleurs sociaux un nouveau pacte social pour qu'à l'avenir la qualité du service qu'ils rendent aux habitants soit évaluée et qu'elle conditionne le maintien des avantages divers dont ils bénéficient.</p> <p>Je demande à Christine BOUTIN de me présenter, à partir de l'accord déjà conclu avec les bailleurs sociaux, un plan complet en faveur de l'accès sociale à la propriété prévoyant des règles de saine gestion des copropriétés. »</p> <p>Discours de M. le Président de la République Une nouvelle politique pour les banlieues, Palais de l'Élysée - Vendredi 8 février 2008</p>
LOGEMENT / Logement / Accession à la propriété	Une maison à 15 euros par jour	Christine BOUTIN Ministre du Logement et de la Ville	<p>Christine Boutin a signé le 21 février dernier avec plusieurs partenaires, promoteurs, constructeurs et établissements financiers, une charte intitulée "propriétaire de ma maison pour 15 euros par jour".</p> <p>La réalisation, dès cette année, d'une première tranche de 5 000 maisons permettra aux ménages à revenus modestes d'acquérir un bien immobilier pour un budget mensuel de 450 euros pendant vingt ans. Le forfait est de 15 euros maximum par jour, après déduction des aides personnelles au logement, sans autre apport personnel que les frais d'acquisition et d'hypothèque. Il rendra possible l'achat d'une maison individuelle de 85 m<sup>2</sup> et de son terrain de 250 m<sup>2</sup> pour un ménage gagnant une fois et demi à deux fois le Smic.</p> <p>Ce concept novateur s'appuie sur le Pass-Foncier dont le mécanisme permet de dissocier le prix du terrain de celui du foncier.</p> <p>En cas de difficultés financières, le Pass-Foncier offre deux sécurités aux emprunteurs. La première est le rachat de la maison et le relogement de la famille par le 1 % logement. La seconde est qu'en cas de divorce ou de déménagement, la famille peut revendre son bien et récupérer son capital avant d'avoir acheté le terrain.</p> <p>La ministre entend débiter par la réalisation de 5 000 maisons, construites en villages sous forme d'ensembles de cinquante unités sur des terrains de 2 hectares. A terme, l'objectif est d'atteindre 20 000 constructions. Pour inciter les promoteurs à adhérer à ce projet, la ministre a obtenu devant le Parlement une TVA réduite à 5,5 % au lieu de 19,6 % pour les constructions neuves.</p>

			<p>Le cahier des charges destiné aux constructeurs adhérant au projet stipule que la maison doit répondre à des normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de confort et de qualité, abords compris ;</li> <li>- de performance énergétiques ;</li> <li>- d'accès au très haut débit.</li> </ul> <p>Selon la ministre, le prix global d'un tel bien immobilier est évalué entre "160 et 185 000 euros" pour "une maison très largement au-dessus des normes en vigueur".</p>
LOGEMENT / Ville / Quartiers	Dynamiser les commerces de centre-ville	Christine BOUTIN Ministre du Logement et de la Ville	<p>Le président du Credoc, Robert ROCHEFORT, a remis le 20 février à Christine Boutin son rapport "Un commerce pour la ville". Il propose des pistes pour redynamiser les commerces, principalement dans les villes petites et moyennes.</p> <p>Le rapport répond à une demande, formulée en décembre 2007, de la ministre du Logement et de la Ville : réfléchir sur le commerce comme lieu de rencontre et d'échange, comme créateur d'emploi et de richesse et comme source d'attractivité pour la ville.</p> <p>Il met l'accent sur la visibilité et la mise en réseau des commerçants, entre eux et avec la clientèle, via internet. "Internet peut être le moyen, pour les petits commerces, de rendre un meilleur service de proximité mais aussi de vendre par delà les bornes de son secteur naturel. C'est le cas, par exemple, de nombreuses librairies de quartier qui vendent leur stock à l'autre bout du monde", a souligné Christine Boutin dans son discours.</p> <p>Quant à la création d'une nocturne hebdomadaire pour les commerces de centre-ville, elle fera suite, selon Christine Boutin, à une réflexion sur la fin du temps uniforme et sur les rythmes sociaux.</p> <p>Deux propositions du rapport ROCHEFORT seront particulièrement étudiées : la création de TPE par les jeunes des quartiers sensibles ; la construction d'une dizaine de grands projets commerciaux dans des zones franches urbaines ou sensibles. C'est, pour la ministre, "un outil idéal pour lutter contre la ségrégation résidentielle et ouvrir un quartier populaire sur le reste de la ville afin qu'il redevienne un morceau de ville comme les autres".</p>

## Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction Publique

<p>BUDGET / Fonction publique / Valeurs, missions et métiers</p>	<p>Première étape du débat national sur les valeurs, les missions et les métiers de la Fonction publique</p>	<p>Eric WOERTH Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique</p>	<p>La première étape du débat national sur les valeurs, les missions et les métiers de la fonction publique, lancé le 1er octobre 2007 à Paris, en présence de François Fillon, d'Eric Woerth, et d'André Santini, s'achève après cinq mois de consultations.</p> <p>Pendant ces cinq mois, de nombreuses contributions formulées par des fonctionnaires et des usagers se sont exprimées selon différentes modalités : des tables rondes avec des experts et les membres permanents de la conférence, une semaine de la Fonction publique... Près de 20 000 contributions ont été recueillies sur le site et plus de 100 personnalités qualifiées ont été auditées.</p> <p>Cinq grands thèmes et 100 propositions principales ont émergé lors de ce processus de consultation. Voici quelques exemples (classés par thèmes).</p> <p>1. Une fonction publique plus ouverte, des concours réformés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Axer les concours sur les compétences pratiques des candidats</li> <li>- Mieux informer, dès le collège, sur les métiers de la Fonction publique</li> <li>- Elargir les initiatives de recrutement vers les populations défavorisées</li> <li>- Développer une communication spécifique à destination des personnes pouvant bénéficier de postes réservés (travailleurs handicapés)</li> </ul> <p>2. Une fonction publique performante et mieux gérée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les formations inter-administrations et déterminer un socle commun de formation pour les managers afin d'obtenir une harmonisation des méthodes de travail et de décision</li> <li>- Supprimer la notation actuelle au profit d'une évaluation sur la base de critères prédéfinis (ex. : l'importance de la valeur produite, ou la performance), et non en fonction du nombre de personnes encadrées et du budget dépensé</li> </ul>
------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre un cadre de fonctionnement avec des objectifs, des indicateurs et un calendrier</li> <li>- Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) pour l'ensemble des agents</li> </ul> <p>3. Une fonction publique permettant des parcours professionnels au sein de ses trois composantes (Etat, collectivités territoriales, hôpitaux), une mobilité facilitée et encouragée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des passerelles entre les trois fonctions publiques</li> <li>- Créer un service centralisé de ressources humaines (au niveau du département ou de la région) dédié aux mutations, formations et évolutions de carrière</li> <li>- Elaborer une convention de coopération entre les entreprises (privées et publiques) et les administrations</li> </ul> <p>4. Une fonction publique plus à l'écoute des usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager les horaires d'ouverture et d'accueil téléphoniques des administrations (7h-20h) pour répondre à l'évolution des modes de vie des usagers</li> <li>- Former l'ensemble des fonctionnaires à l'écoute des usagers</li> <li>- Simplifier l'utilisation des serveurs vocaux (limiter à trois niveaux)</li> <li>- Avoir un interlocuteur défini, clairement identifié (ex. : courrier signé)</li> <li>- Créer un "e-guichet unique" commun à tous les services publics, où l'utilisateur pourrait suivre en temps réel l'avancement de ses demandes ou dossiers et traiter les demandes les plus courantes 24h/24h</li> </ul> <p>5. Une fonction publique aux valeurs et aux principes d'actions communs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Systématiser les objectifs qualité, instaurer des standards de qualité certifiés et audités régulièrement par des organismes indépendants (Norme ISO)</li> <li>- Donner plus d'autonomie et de responsabilités aux acteurs de terrain pour leur permettre de répondre plus rapidement au public, en réduisant, par exemple, les niveaux hiérarchiques</li> <li>- Créer un site présentant les meilleures pratiques des trois fonctions publiques avec les résultats obtenus en matière d'amélioration de la qualité, avec la possibilité d'échanger sur ces sujets</li> <li>- Développer des centres de ressources inter-collectivités qui gèreraient des projets et des chantiers en commun</li> </ul>
--	--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			<p>- Elaborer une charte des valeurs de la fonction publique</p> <p>Prochaine étape : un Livre Blanc sera remis en avril prochain aux ministres par le rapporteur général, Jean-Ludovic SILICANI. Cet ouvrage servira de base, après les discussions que le Gouvernement mènera avec les organisations syndicales, à un projet de loi de réforme de la Fonction publique.</p>
BUDGET / Fonction publique / Statut des fonctionnaires	Le cumul d'activités facilité pour les fonctionnaires	Eric WOERTH Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique	<p>Eric WOERTH, Ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique, et André SANTINI, Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, ont annoncé la publication d'une circulaire qui précise le nouveau régime des cumuls d'activités dans la Fonction publique.</p> <p>Le statut général de la Fonction publique pose le principe qu'un agent public doit consacrer l'intégralité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées, mais depuis toujours ceux qui le souhaitent peuvent exercer, en sus de leur activité principale, des activités accessoires, grâce à des dérogations, explique le ministère dans un communiqué.</p> <p>Le dispositif, défini par un décret de 1936, était devenu "particulièrement complexe, obsolète et en définitive inégalement respecté", ajoute-t-il. Désormais, le champ des activités secondaires est élargi, "tant dans la sphère publique que dans le secteur privé. La création ou la reprise d'une entreprise est désormais possible, par exemple", précise le communiqué.</p> <p>Ainsi, un agent à temps plein peut dispenser deux heures de formation par semaine dans un organisme public ou privé ou aider à domicile un parent le lundi et le vendredi, à partir de 18h30, et percevoir l'allocation personnalisée d'autonomie à ce titre.</p> <p>De même, "un agent à temps partiel (80 %) qui exerce une activité de documentaliste dans une direction départementale de l'agriculture peut être employé le vendredi à l'office de tourisme de sa commune de résidence", ou "un agent à temps plein peut aider son conjoint artisan ou commerçant le week-end, sous le statut de conjoint collaborateur".</p> <p>Le dispositif laisse "une large place à l'appréciation des situations concrètes au plan local", l'administration s'assurant de la compatibilité entre l'activité principale et l'activité secondaire, précise le ministère.</p> <p>Cependant, la commission de déontologie devra se prononcer en cas de conflit d'intérêts, si, par exemple, un fonctionnaire veut créer une entreprise dont le secteur d'activité est en lien avec son administration. Ainsi, un</p>

			<p>agent public ne peut donner des consultations à un organisme qui se trouverait en concurrence avec l'administration. Par exemple : un bureau d'études techniques en aménagement urbain qui se situerait dans le ressort de la direction départementale de l'équipement où travaille l'agent.</p> <p>De même, un inspecteur du permis de conduire ne peut dispenser une formation dans une auto-école qui préparerait des candidats à passer cet examen devant lui.</p>
<p>BUDGET / Fonction publique / Simplification administrative</p> <p>TRAVAIL / Solidarité / Minima sociaux</p>	<p>Suppression de la déclaration de ressources aux CAF</p>	<p>Xavier BERTRAND Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité</p> <p>Eric WOERTH Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique</p>	<p>Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, et Eric WOERTH, Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, ont présenté mardi 12 février lors d'une visite à la Caisse d'allocations familiales de Créteil la mesure de suppression de la déclaration de ressources et ses implications concrètes dans le quotidien des usagers et des agents.</p> <p>Jusqu'alors, près de 9 millions d'allocataires des Caisses d'allocations familiales remplissaient une déclaration de ressources, et 34,5 millions de déclarations de revenus étaient par ailleurs traitées par les impôts. Les personnes concernées devaient donc faire deux déclarations alors que les données collectées sont très proches.</p> <p>Grâce à cette mesure, la déclaration de ressources aux CAF sera désormais supprimée. Ainsi, en 2008, les allocataires rempliront uniquement leur déclaration de revenus au titre de l'impôt sur le revenu, et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) sera directement informée par l'administration fiscale des ressources des allocataires sur la base des déclarations de revenus.</p> <p>Au cours de la visite, les ministres ont échangé avec les agents et allocataires présents dans les locaux de la CAF sur les avantages de cette mesure de simplification. Ils ont notamment souligné trois avancées majeures :</p> <p>Tout d'abord, cette mesure supprime une formalité administrative pour les allocataires ; ensuite, elle libère du temps pour les agents de la sécurité sociale, ce qui leur permettra d'offrir un service encore meilleur aux familles ; enfin, il n'y aura désormais plus de risque d'écart entre les montants déclarés aux deux administrations, ce qui supprimera les rappels ou indus qui naissaient du processus de vérification a posteriori.</p> <p>Xavier BERTRAND et Eric WOERTH ont précisé que cette mesure</p>

			<p>concernera 85 % des allocataires. En effet, les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'allocation de parent isolé (API) continueront à remplir également une déclaration trimestrielle pour l'obtention ou le renouvellement de leurs droits à ces deux prestations. Il s'agit en effet de minima sociaux et l'évolution des ressources de l'intéressé conduit à une révision du montant de la prestation. Par ailleurs, les allocataires qui déclarent pour la première fois à l'impôt sur le revenu devront aussi remplir les deux déclarations la première année ; ils pourront, l'année suivante, bénéficier de ce dispositif simplifié.</p> <p>Les ministres ont rappelé que cette réforme d'envergure est le fruit d'une démarche partenariale entre services publics. L'unification des déclarations de ressources et de revenus a en effet été inscrite dans la Convention d'objectifs et de gestion conclue entre la CNAF et l'Etat pour la période 2005-2008. Cette réforme a nécessité d'importants travaux de préparation qui ont débuté en 2006 et qui ont été conduit à leur terme grâce à une intense collaboration entre les nombreux services publics concernés : services fiscaux, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse centrale de mutualité sociale agricole, services des ministères du logement, du budget et de la sécurité sociale.</p> <p>Enfin, Xavier BERTRAND et Eric WOERTH ont souligné que cette mesure, qui s'inscrit dans une démarche globale de simplification des procédures entreprise au sein de chaque ministère, démontre une nouvelle fois l'importance que le Gouvernement attache à l'accès de tous les Français à l'administration et à la simplification des démarches de la vie quotidienne.</p> <p>Afin d'informer les usagers concernés par cette simplification administrative, la Caisse nationale des allocations familiales et la Caisse centrale de mutualité sociale agricole vont lancer une campagne de communication qui se déroulera tout au long de l'année 2008.</p>
--	--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------